

# Étude de la troisième année du Programme de financement des coûts indirects

Rapport d'étude (version définitive)

préparé par  
R.A. MALATEST & ASSOCIATES LTD.  
CIRCUM NETWORK INC.

pour  
le Comité directeur d'évaluation

3 janvier 2006

## Résumé

### Introduction

Le Programme de financement des coûts indirects (PFCI) a été mis en place en 2003. Sa fonction est de soutenir en partie le financement des coûts indirects qui sont associés aux recherches subventionnées par le gouvernement fédéral et que les établissements canadiens ont à assumer. Le financement total accordé dans le cadre du Programme de financement des coûts indirects est passé de 225 millions de dollars en 2003–2004 à 260 millions de dollars en 2005–2006. En plus de la contribution du gouvernement fédéral, on attend également des provinces qu'elles fournissent un soutien financier destiné à couvrir les coûts indirects associés à la recherche (avec le soutien partiel du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux).

De même que les autres programmes de financement de la recherche, le Programme de financement des coûts indirects a pour objectif d'améliorer le système de la recherche au Canada, de garantir la conformité aux exigences réglementaires et d'assurer le transfert et la commercialisation du savoir. De surcroît, il a pour objectif de développer la capacité de recherche des établissements de petite taille. Pour réaliser ces objectifs, le programme finance les installations de recherche, les bibliothèques et diverses autres ressources pour la recherche, les activités de gestion et d'administration des activités de recherche, les activités d'agrément et de réglementation ainsi que le transfert des connaissances.

### Objectifs de l'étude

La soumission du Conseil du Trésor qui a débouché sur la création du Programme de financement des coûts indirects exigeait une évaluation du programme au cours de sa troisième année, avec les objectifs suivants :

- examiner la conception et le fonctionnement du programme et mettre en évidence les ajustements éventuels à apporter;
- déterminer si le programme progresse dans la réalisation de ses objectifs et indiquer dans quelle mesure il a produit des résultats immédiats.

Le processus d'étude a été guidé et supervisé par un Comité directeur d'évaluation composé de représentants des trois organismes subventionnaires et d'Industrie Canada, ainsi que d'observateurs du ministère des Finances, du Conseil du Trésor, d'Industrie Canada et du secrétariat du Programme de financement des coûts indirects.

Le Comité directeur d'évaluation a chargé une firme indépendante de recherche sur l'éducation et l'évaluation, Malatest & Associates Ltd., d'effectuer l'étude de la troisième année du Programme de financement des coûts indirects.

## Méthodologies

Nous avons, dans le cadre de cette étude, utilisé de multiples sources d'information pour tâcher de résoudre les problèmes posés par le processus d'étude. Voici un résumé des méthodologies employées :

- étude des documents relatifs au programme et des données administratives du programme
  - documents relatifs au lancement du programme, y compris le *Cadre de gestion et de reddition de comptes et cadre de vérification axé sur les risques*, les soumissions du Conseil du Trésor, etc.
  - données administratives du programme et des organismes subventionnaires
  - ententes entre les établissements et les établissements affiliés (73 ententes concernant 51 établissements affiliés différents)
  - rapports sur les résultats (2003–2004 et 2004–2005)
  - formulaires de demande (2003–2004, 2004–2005 et 2005–2006)
  - relevés de comptes (2003–2004 et 2004–2005)
- analyse de 67 initiatives analogues au Canada et à l'étranger
- entrevues avec 23 intervenants et 20 représentants des établissements
- sondages auprès de 75 établissements (taux de réponse : 70,8 %)
- études de cas (8) effectuées sur le terrain et concernant des établissements de partout au Canada.

Parmi les limitations de la méthode d'évaluation utilisée au moment présent, on note :

- le peu de temps écoulé depuis la mise en place du Programme de financement des coûts indirects en 2003–2004, qui rend difficile l'évaluation des premiers résultats du programme;
- les variations dans la qualité des données concernant les résultats et le caractère incomplet des données fournies par les rapports sur les résultats pour 2004–2005;
- les limitations des sondages, des rapports sur les résultats et des autres données fournies par les établissements eux-mêmes, en raison des erreurs que les personnes commettent quand elles se remémorent des faits antérieurs ou du risque d'erreur d'interprétation des questions;
- les défis qu'il peut y avoir à faire l'estimation d'un taux approprié pour les coûts indirects, en raison des difficultés qu'il peut y avoir à comparer les programmes d'autres régions au Programme de financement des coûts indirects et les difficultés éprouvées par les établissements quand il s'agissait d'estimer la valeur réelle des coûts indirects de la recherche dans le cadre des études de cas.

## Conclusions

L'étude de la troisième année du PFCI permet de dégager les conclusions suivantes :

### Problèmes structurels – Gestion du programme

1. **Communication avec les établissements.** Les établissements décrivent les communications avec eux et les exigences en matière de production de rapports comme étant claires. Cependant, les données présentées dans les rapports sur les résultats varient sur le plan de la qualité et de la fiabilité. Bien que la majorité des établissements ait indiqué que les exigences en matière de production de rapports sont claires, plus d'un tiers des établissements (40 sur 111) ont dû soumettre une deuxième version de leur rapport sur les résultats pour 2004–2005, dans la plupart des cas parce que les dépenses apparaissaient dans les mauvaises catégories ou parce que les données qualitatives étaient insuffisantes.
2. **Rapports – pertinence des données sur les résultats.** Les mesures quantitatives figurant dans les rapports sur les résultats ne sont pas toutes considérées comme étant pertinentes par les établissements. De fait, les établissements n'ont pas fait de suivi concernant certaines de ces mesures, par exemple la proportion de chercheurs participant à des recherches d'envergure internationale.

Les établissements suggèrent d'autres mesures, comme les suivantes :

- montant des travaux d'entretien reportés (en \$)
- surface des travaux de rénovation (en pieds carrés)
- croissance dans les activités de recherche (financement de la recherche)
- changements dans les ressources documentaires.

### Problèmes structurels – Structure actuelle et autres modèles possibles de prestation

3. **Formule de financement.** Les sources de financement (c'est-à-dire les subventions de recherche des trois organismes subventionnaires) incluses dans la formule de financement sont conformes à l'objectif du programme, soit aider les établissements à « faire un usage optimal de la totalité de l'investissement fédéral dans la recherche universitaire ». Conformément à cet objectif central du programme, le financement de la recherche par les provinces, les organismes à but non lucratif et le secteur privé est exclu de la formule de financement.

La formule de financement est appropriée et acceptée par la majorité des établissements, peut-être parce qu'elle leur est familière. (C'est la même formule qui est utilisée pour l'affectation des chaires de recherche du Canada.) Les établissements de petite taille dont le financement de la recherche en provenance des organismes subventionnaires du gouvernement fédéral augmente de façon rapide signalent un délai dans le remboursement des coûts indirects. Cependant, dans l'ensemble, la moyenne sur trois ans utilisée pour calculer les montants attribués aux établissements permet d'atténuer les fluctuations d'une année à l'autre dans le financement.

4. **Coûts indirects admissibles.** Les établissements interrogés dans le cadre de cette étude indiquent qu'il y a des lacunes en ce qui concerne les programmes de financement disponibles pour l'équipement de base, par rapport à ce qui est disponible pour l'équipement à la fine pointe de la technologie. Parmi les autres suggestions d'élargissement de la liste des coûts admissibles, on note aussi les fonds de lancement, les fonds pour réduire la charge d'enseignement et les frais de déplacement. Cependant, sans financement supplémentaire pour le programme, les établissements considèrent que les élargissements de la liste des coûts admissibles seraient d'une utilité limitée.
5. **Niveau de financement.** Le taux de financement utilisé pour le financement du PFCI (19,6 %<sup>1</sup>) est équivalent ou inférieur aux taux utilisés dans les autres pays. Les autres pays remboursent les coûts indirects de la recherche à des taux allant de 20 à 50 %<sup>2</sup>. Les difficultés qu'il y a à faire des généralisations à partir des observations de l'étude internationale tiennent, entre autres, aux différences entre les dépenses couvertes par les programmes internationaux et les dépenses couvertes par le Programme de financement des coûts indirects et à l'utilisation de différents mécanismes de soutien par le Canada et les autres pays, ce qui rend difficile l'estimation du taux de remboursement des coûts indirects.

Depuis la mise en place du Programme de financement des coûts indirects, le financement de ce programme a diminué de 7,6 % par rapport aux dépenses admissibles pour les organismes subventionnaires (moyenne sur trois ans). Ce sont les établissements de grande taille qui ont été affectés le plus par ce déclin, comme on le verra plus loin dans cette partie.

6. **Distribution des fonds du programme aux établissements affiliés.** Le Programme de financement des coûts indirects exige que les établissements principaux concluent une entente avec leurs établissements affiliés concernant la répartition des fonds du programme. Les fonds ne sont pas versés tant qu'une telle entente n'a pas été conclue.

Six des huit établissements affiliés interrogés se sont dits insatisfaits de la répartition des fonds du programme. Plusieurs établissements affiliés affirment que l'approche actuelle souffre d'un manque de transparence. Cependant, l'approche actuelle a des avantages, en raison de la grande diversité des services fournis par les établissements principaux à leurs établissements affiliés, ainsi que du coût important qu'occasionnerait le traitement séparé des établissements affiliés. Elle permet également aux établissements principaux et à leurs établissements affiliés de déterminer la répartition appropriée des fonds du programme.

7. **Comparaisons entre le mécanisme actuel de prestation et les autres modèles possibles de prestation.** Nous avons examiné les composantes clés (formule de financement, coûts admissibles, etc.) du modèle actuel de prestation comme nous l'avons décrit ci-dessus. De surcroît, nous avons comparé le modèle actuel aux autres modèles possibles sur le plan de l'efficacité et de la responsabilisation. Parmi les autres modèles de prestation, on compte la gestion des fonds du programme par l'intermédiaire des organismes subventionnaires, la distribution des fonds du programme par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux ou l'administration des fonds selon un modèle de financement par contribution. Les résultats de notre étude n'ont pas mis en évidence de problèmes dans le modèle actuel qui justifieraient des changements à l'heure actuelle. Il conviendrait d'effectuer une analyse approfondie des autres modèles lors de l'évaluation sommative du programme, puisqu'on disposera alors de plus de données sur les résultats du programme.

---

1. À savoir le financement du Programme de financement des coûts indirects pour 2003–2004 divisé par le montant total des subventions de recherche des trois organismes subventionnaires admissibles pour la même période.
2. Les documents consultés mentionnent de multiples taux de remboursement pour les installations et l'administration (États-Unis).

## Résultats du programme

8. **Utilisation progressive des fonds du PFCI.** Il a été parfois difficile d'établir si les fonds du programme étaient bel et bien utilisés de façon progressive, principalement parce qu'ils sont gérés par les établissements dans le cadre d'un budget central unique. Trois des huit établissements ayant fait l'objet d'une étude de cas demandent qu'on clarifie les attentes en matière d'utilisation progressive des fonds, en particulier à la lumière des évaluations à venir.

D'après nos entrevues et notre étude des documents relatifs aux programmes provinciaux, quatre provinces ont mis en œuvre des changements au niveau du financement des coûts indirects de la recherche et plus particulièrement au Québec. Aucune des quatre provinces n'a réduit le niveau d'ensemble du financement de l'éducation postsecondaire<sup>3</sup>, mais les résultats de la présente étude indiquent bel et bien qu'il est possible que les gouvernements provinciaux affectent les fonds destinés à soutenir la recherche à d'autres programmes.

Notre sondage auprès des établissements révèle que, avant le Programme de financement des coûts indirects, la principale source de financement des coûts indirects était le fonds de fonctionnement de l'établissement et, pour 28 établissements<sup>4</sup>, les frais de scolarité des étudiants. Les établissements sondés indiquent que certaines des dépenses financées par le Programme de financement des coûts indirects n'auraient pas été faites en l'absence du programme.

Dans le cadre de l'étude de la troisième année du programme, les établissements indiquent que les pressions financières qui existaient avant l'introduction du Programme de financement des coûts indirects ont diminué grâce à ce programme. Cependant, les établissements continuent de signaler des déficits dans le financement des coûts indirects.

9. **Préparation du terrain pour l'évaluation de la sixième année.** Étant donné les difficultés associées à l'utilisation progressive des fonds du programme, l'évaluation des résultats du programme et la mise en évidence de liens logiques entre les impacts et le financement fourni par le programme seront difficiles.

Parmi les résultats/mesures qu'on pourrait examiner dans le cadre de l'étude de la sixième année, on trouve : les déficits, le taux de travaux d'entretien reportés, l'utilisation de l'équipement de recherche ou de l'équipement technique et le nombre de chercheurs ayant bénéficié de services utilisant l'équipement de recherche, les changements dans les ressources documentaires et dans l'utilisation de ces collections, le développement des bases de données et des autres ressources de recherche et l'amélioration de la qualité des installations de soins animaliers.

## 10. Résultats immédiats du programme

Les installations de recherche sont le domaine d'investissement le plus important, puisqu'elles représentaient 39 % des fonds du programme en 2003–2004. Les utilisations les plus courantes des fonds du programme sont les suivantes : la rénovation des installations de

---

3. Ou de l'éducation en général, dans le cas du Québec.

4. Ce chiffre est probablement plus élevé que ce que nous indiquons dans ce rapport, puisque nous n'avons pas interrogé les établissements spécifiquement sur l'utilisation qu'ils faisaient des frais de scolarité versés par les étudiants.

recherche (79,4 % dans les rapports sur les résultats de 2003–2004 et 84,3 % dans les rapports de 2004–2005), les services de conciergerie et de sécurité (45,6 % en 2003–2004 et 39,2 % en 2004–2005) et le soutien technique aux chercheurs (30,9 % en 2003–2004 et 56,9 % en 2004–2005).

Les ressources pour la recherche sont également un domaine important d'investissement des fonds du programme, puisqu'elles représentent 22 % des dépenses. Les utilisations les plus courantes des fonds du programme sont les abonnements à des revues scientifiques (68,7 % des établissements en 2003–2004 et 67,2 % en 2004–2005) et les mises à niveau des systèmes informatiques et de communication (44,6 % en 2003–2004 et 45,3 % en 2004–2005).

La gestion et l'administration des activités de recherche représentent 28 % des dépenses dans le cadre du Programme de financement des coûts indirects. Les domaines d'investissement les plus courants sont les suivants : la gestion des subventions de recherche et du financement de la recherche (65,2 % en 2003–2004 et 68,1 % en 2004–2005) et le soutien d'ordre général des établissements aux chercheurs (61,8 % en 2003–2004 et 55,1 % en 2004–2005). La moitié des établissements interrogés (7 sur 14) disent qu'ils ont embauché, à l'aide des fonds du PFCI, des responsables des subventions ou des personnes assumant des fonctions semblables.

Les exigences réglementaires et les procédures internationales d'agrément sont un domaine où les investissements sont plus modérés, puisqu'elles représentent 5 % des dépenses. Les domaines d'investissement les plus courants dans cette catégorie sont les suivants : le soutien aux comités de déontologie et d'éthique biomédicale (63,2 % des établissements ont investi dans ce domaine en 2003–2004 et 71,8 % en 2004–2005) et le recrutement ou les salaires pour les employés responsables du respect des exigences réglementaires (52,6 % en 2003–2004 et 61,5 % en 2004–2005).

Les établissements ont investi 6 % des fonds du PFCI dans la gestion de la propriété intellectuelle en 2003–2004. L'augmentation moyenne du financement de la commercialisation de la recherche et du transfert technologique était de 17,5 %. Si on se fie à une comparaison entre les dépenses des établissements en matière de PI et l'augmentation de la commercialisation au Canada signalée par les sources secondaires<sup>5</sup>, il est probable que la majeure partie de la subvention du PFCI a été consacrée à des dépenses qui existaient avant l'introduction du PFCI.

11. **Effets sur les établissements de petite taille.** D'après les données administratives du programme, les établissements de petite taille<sup>6</sup> ont conservé un taux de financement stable depuis la mise en œuvre du PFCI. Par comparaison, les établissements de plus grande taille<sup>7</sup> ont subi une diminution du financement du programme, qui est passé de 22,8 % à 19,4 %<sup>8</sup>. De surcroît, les établissements de grande taille ont constaté une croissance plus rapide du financement de la recherche des trois organismes subventionnaires (46,7 %) entre 1999–2000 et 2003–2004, par rapport aux établissements de petite taille (22,3 %).

5. Statistique Canada, Enquête sur la commercialisation de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'enseignement supérieur, 2001, 2003.

6. C'est-à-dire les établissements ayant reçu moins de 50 millions de dollars de subventions en provenance des trois organismes subventionnaires en 2003–2004.

7. C'est-à-dire les établissements ayant reçu 50 millions de dollars ou plus de subventions en provenance des trois organismes subventionnaires en 2003–2004.

8. Cette analyse n'inclut pas l'augmentation récente de 15 millions de dollars dans le financement du programme.

12. **Effets non voulus.** Il n'y a eu que peu d'effets non voulus. Une minorité d'établissements signale que l'un des effets non voulus du programme a été l'augmentation des conflits en raison de la distribution des fonds du programme.

Les organismes de bienfaisance ont le sentiment que leur propre financement de la recherche est un financement de « deuxième classe », parce qu'il ne couvre pas les coûts indirects de la recherche. Cependant, les représentants des organismes de bienfaisance dans le domaine de la santé interrogés dans le cadre de la présente étude indiquent que le PFCI n'a eu aucun effet mesurable jusqu'à présent sur les demandes reçues ou sur la qualité des recherches financées par ces organismes.

## Recommandations

Les six recommandations suivantes se fondent sur les observations de l'étude :

1. **Conserver le modèle actuel de prestation.** À l'heure actuelle, on ne note aucun problème important qui justifierait la modification du modèle de prestation du programme, y compris du mode de transfert des fonds aux établissements affiliés par l'intermédiaire de leur établissement principal. Il faudrait cependant effectuer une analyse plus approfondie des autres modèles possibles de prestation lors de l'évaluation de la sixième année du programme.
2. **Clarifier les attentes du gouvernement en ce qui concerne le caractère progressif de l'utilisation des fonds du programme.** Le fait de fournir des informations supplémentaires concernant la répartition des fonds entre les besoins existants et les nouveaux besoins aidera les établissements à mieux planifier leurs dépenses et clarifiera les attentes dans la perspective de l'évaluation de la sixième année du programme.
3. **Réviser les exigences du programme en matière de production de rapports.** Nous recommandons les modifications suivantes :
  - Il faudrait que les exigences en matière de production de rapports soient révisées en fonction des liens logiques constatés dans la présente étude.
  - Il faudrait que les rapports sur les résultats incluent des données sur les nouveaux investissements, de même que des données sur les investissements destinés à soutenir les activités de recherche existantes.
  - Il faudrait mettre en place des mécanismes de contrôle pour vérifier les données fournies dans les rapports sur les résultats, en raison des variations dans la qualité et dans la fiabilité de ces données.
  - Il faudrait réexaminer les exigences en matière de production de rapports pour les établissements tombant sous un certain seuil de subvention du PFCI.



4. **Établir un taux spécifique de remboursement des établissements (plus élevé que le taux de 2003–2004) pour les coûts indirects de la recherche, afin de garantir un niveau stable de financement.** Les observations de la présente étude indiquent que le niveau de financement a diminué depuis la création du programme par rapport aux subventions des organismes subventionnaires. Il est recommandé de maintenir un taux stable pour le financement des coûts indirects (calculé en proportion du financement direct de la recherche), afin d'aider les établissements (en particulier les établissements de grande taille) à mieux planifier leurs dépenses. Il faudrait réexaminer le taux de financement des coûts indirects lors de l'évaluation de la sixième année, en fonction des résultats obtenus dans les domaines stratégiques ou sur le plan de l'utilisation progressive des fonds.
5. **Surveiller les changements dans le soutien accordé par les provinces à la recherche et mettre en œuvre une stratégie d'atténuation du risque de réaffectation des fonds.** D'après les observations de notre étude, le risque que les provinces affectent les fonds à d'autres initiatives est réel et doit être surveillé de près. Il faudrait que le PFCI élabore et mette en œuvre une stratégie d'atténuation, parce que ce risque peut empêcher d'atteindre les objectifs du programme.
6. **Élaborer un guide des pratiques exemplaires, afin d'illustrer les bonnes pratiques en matière d'utilisation des fonds du PFCI au sein des établissements.** Ce guide des pratiques exemplaires serait élaboré de concert avec un certain nombre d'établissements choisis, afin d'encourager le partage des meilleures pratiques en ce qui a trait à la mise en œuvre du programme dans les établissements et à la production de rapports sur l'utilisation de ces fonds. Il faudrait que ce guide inclue les établissements affiliés et mette en valeur des exemples d'ententes qui sont considérées comme étant satisfaisantes pour les deux parties concernées.

# TABLE DES MATIÈRES

<b>1. INTRODUCTION ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION.....</b>	<b>1</b>
1.1 DESCRIPTION DU PROGRAMME.....	1
1.1.1 Généralités .....	1
1.1.2 Objectifs du programme .....	2
1.1.3 Définition des coûts indirects .....	4
1.1.4 Formule de financement .....	5
1.1.5 Objectifs de l'étude.....	5
1.2 DESCRIPTION DES QUESTIONS ABORDÉES DANS L'ÉVALUATION .....	6
1.3 MÉTHODOLOGIE DE L'ÉVALUATION.....	6
1.3.1 Documentation / rapports et données administratives .....	7
1.3.2 Étude des initiatives semblables.....	7
1.3.3 Entrevues.....	8
1.3.4 Sondage auprès des établissements.....	8
1.3.5 Études de cas.....	8
1.4 CONTEXTE ET LIMITATIONS DE L'APPROCHE D'ÉVALUATION.....	8
<b>2. OBSERVATIONS CONCERNANT LES PROBLÈMES STRUCTURELS : GESTION DU PROGRAMME.....</b>	<b>10</b>
2.1 COMMUNICATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS .....	10
2.2 PRODUCTION DE RAPPORTS – PERTINENCE DES DONNÉES SUR LES RÉSULTATS.....	11
<b>3. OBSERVATIONS CONCERNANT LES PROBLÈMES STRUCTURELS : STRUCTURE ACTUELLE ET AUTRES MODÈLES DE PRESTATION .....</b>	<b>14</b>
3.1 STRUCTURE DU MODÈLE ACTUEL .....	14
3.1.1 Formule de financement.....	14
3.1.2 Coûts indirects admissibles.....	15
3.1.3 Niveau de financement .....	17
3.1.4 Distribution des fonds du programme aux établissements affiliés .....	21
3.2 COMPARAISONS ENTRE LE MÉCANISME ACTUEL DE PRESTATION ET LES AUTRES MODÈLES POSSIBLES DE PRESTATION .....	25
3.2.1 Le contexte canadien : justification du modèle d'un programme indépendant.....	25
3.2.2 Contexte international – Modèles utilisés dans les autres pays .....	25
3.2.3 Comparaisons entre le mécanisme actuel de prestation et les autres modèles possibles de prestation .....	26
<b>4. OBSERVATIONS CONCERNANT LES RÉSULTATS DU PROGRAMME.....</b>	<b>29</b>
4.1 UTILISATION PROGRESSIVE DES FONDS DU PROGRAMME .....	29
4.1.1 Changements dans les dépenses des gouvernements provinciaux.....	30
4.1.2 Utilisation par les établissements des fonds du Programme de financement des coûts indirects .....	31
4.2 PRÉPARATION DU TERRAIN POUR L'ÉVALUATION DE LA SIXIÈME ANNÉE – LIENS ENTRE LE FINANCEMENT DU PROGRAMME ET LES IMPACTS POTENTIELS .....	35
4.3 RÉSULTATS IMMÉDIATS DU PROGRAMME.....	35
4.3.1 Contribution aux installations de recherche .....	36
4.3.2 Contribution aux ressources pour la recherche .....	37
4.3.3 Contribution à la gestion et à l'administration des activités de recherche.....	37
4.3.4 Contributions aux exigences réglementaires et à l'agrément.....	38
4.3.5 Contribution à la gestion de la propriété intellectuelle.....	39
4.4 EFFETS SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE PETITE TAILLE .....	40
4.5 EFFETS NON VOULUS.....	42
<b>5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>43</b>
5.1 CONCLUSIONS.....	43
5.2 RECOMMANDATIONS .....	45
ANNEXE A : TABLEAU DES QUESTIONS ET DES INDICATEURS.....	48
ANNEXE B : PROGRAMMES INTERNATIONAUX.....	56

# 1. Introduction et méthodologie de l'évaluation

---

## 1.1 Description du programme

### 1.1.1 Généralités

Les recherches effectuées dans les établissements canadiens sont financées par un double mécanisme de soutien combinant des fonds provinciaux et des fonds fédéraux. Dans ce système, les provinces assument les coûts d'infrastructure physique et d'exploitation de base des établissements de recherche — en partie avec le soutien du gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux — et le gouvernement fédéral fournit des fonds destinés à couvrir les coûts directs de la recherche<sup>9</sup>. Cependant, en raison de la complexité croissante des activités de recherche et de l'augmentation des investissements du gouvernement fédéral dans la recherche universitaire à raison de 920 millions de dollars entre 1998–1999 et 2001–2002<sup>10</sup>, les établissements signalent que les pressions financières associées aux activités de recherche soutenues par le gouvernement fédéral sont de plus en plus fortes.

En 2003, le gouvernement du Canada a annoncé qu'il consacrerait 225 millions de dollars par an à un nouveau programme de financement d'une partie des coûts indirects de la recherche universitaire qu'il finance. Depuis la création du PFCI, le gouvernement du Canada a augmenté le montant investi dans ce programme annuel à 245 millions de dollars en 2004–2005 et à 260 millions de dollars en 2005–2006.

Le PFCI est géré par un comité directeur composé des présidents du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), des Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC) et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), ainsi que du sous-ministre d'Industrie Canada.

C'est le secrétariat du Programme des chaires de recherche du Canada, hébergé au sein du Conseil de recherches en sciences humaines, qui est responsable de l'administration du Programme de financement des coûts indirects. Ce secrétariat rend compte de façon régulière au comité directeur des progrès du programme. Les coûts de fonctionnement représentent 0,26 % du budget total du programme (soit 589 000 \$ sur 225 millions de dollars en 2003–2004)<sup>11</sup>. Le budget de fonctionnement du programme est récemment passé à 945 000 \$ (soit 0,36 % du budget total du programme)<sup>12</sup>.

---

9. En 2004–2005, le gouvernement du Canada a transféré 14,9 milliards de dollars aux provinces dans le cadre du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, dans le but de soutenir l'enseignement postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux. <http://www.fin.gc.ca/budget05/bp/bpc3f.htm>. Le financement est fourni par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux. (Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux a commencé en 2004–2005.) Comprend les transferts de fonds et d'impôts. [http://www.fin.gc.ca/facts/tfsh2\\_f.html](http://www.fin.gc.ca/facts/tfsh2_f.html)

10. Budget 2005, <http://www.fin.gc.ca/budget05/bp/bpc4bf.htm>

11. Source : soumission au Conseil du Trésor.

12. Soumission au Conseil du Trésor pour un montant supplémentaire de 15 millions de dollars (août 2005).

### 1.1.2 Objectifs du programme

Le but du programme est de permettre aux universités et aux collèges admissibles et aux hôpitaux et instituts de recherche qui leur sont affiliés d'utiliser de façon optimale l'ensemble des fonds investis par le gouvernement fédéral dans la recherche universitaire. De surcroît, le programme a pour but d'aider les établissements d'enseignement postsecondaire de petite taille, qui ne peuvent profiter des économies d'échelle réalisées par les grandes universités, et de surmonter les obstacles auxquels ils font face dans leurs efforts pour accroître leur capacité de recherche<sup>13</sup>.

Il est prévu, à moyen terme, que le soutien pour les coûts indirects de la recherche, avec les autres sources de soutien direct ou indirect de la recherche, permette d'améliorer :

- l'attrait des milieux de recherche canadiens, en renforçant la capacité de recruter et de retenir des chercheurs de grande qualité;
- la capacité de recherche des établissements de petite taille;
- la conformité aux exigences réglementaires, en particulier pour ce qui a trait aux soins animaliers, à l'éthique de la recherche faisant intervenir des sujets humains ainsi qu'aux radiations et aux risques biologiques;
- le transfert des connaissances et la commercialisation des résultats, mesurés non seulement dans les taux de transfert et de commercialisation, mais aussi dans le nombre de sociétés dérivées, de demandes de brevets et de licences.

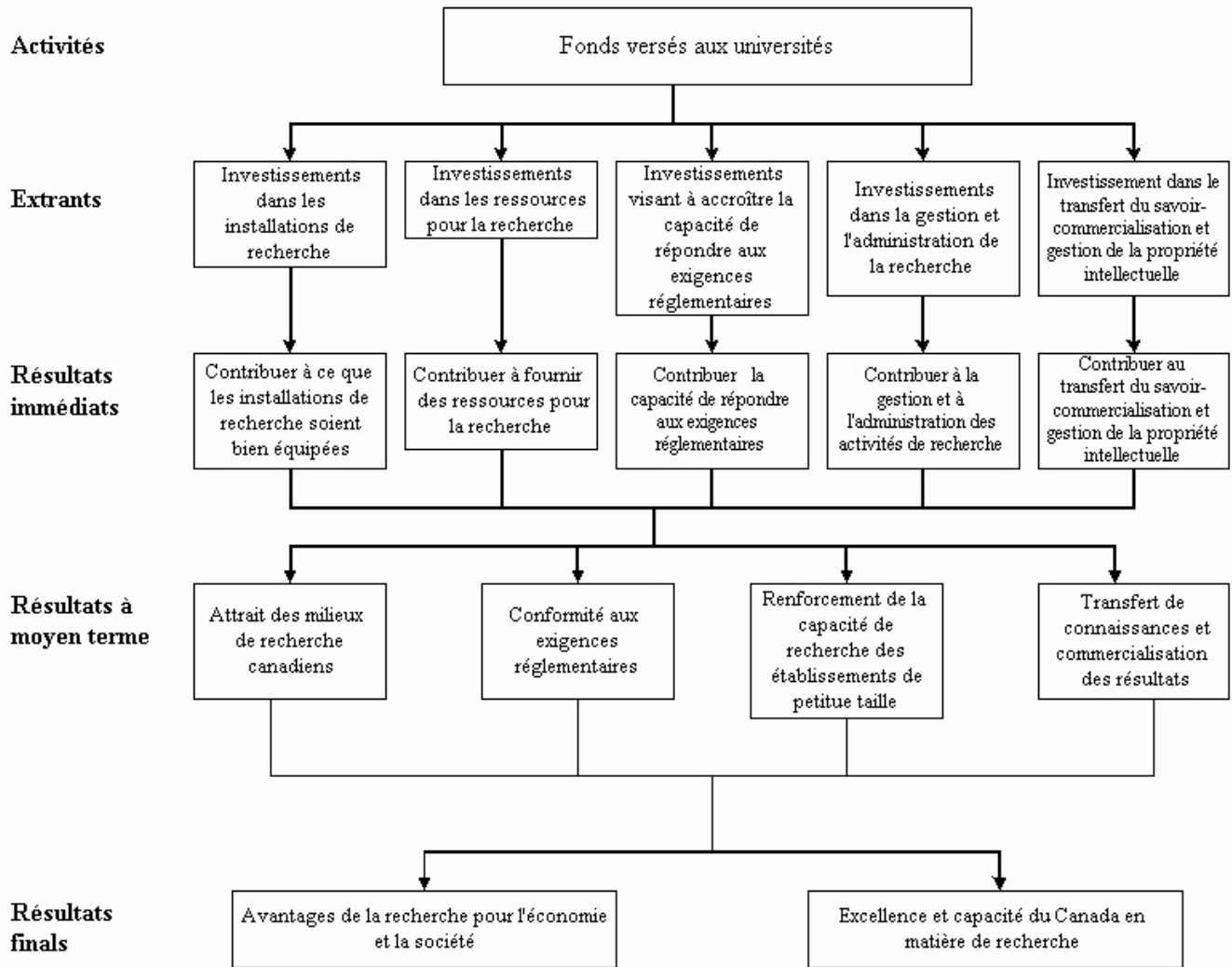
La figure 1.1 ci-dessous présente les résultats visés par le programme à court terme, à moyen terme et à long terme, sous la forme d'un modèle logique.

---

13. *Cadre de gestion et de reddition de comptes et cadre de vérification axé sur les risques*, juin 2003, p. 4.

Figure 1.1 : Modèle logique

Financement des coûts indirects - Modèle logique



## Définition des coûts indirects

L'expression « coûts indirects » fait référence aux frais d'administration centraux et départementaux qui découlent des recherches de l'établissement, mais qui ne peuvent être associés à un projet de recherche spécifique. Les subventions du Programme de financement des coûts indirects peuvent servir à couvrir des dépenses dans les cinq catégories admissibles résumées dans le tableau ci-dessous. Les établissements ont toute latitude pour répartir les fonds du programme dans les cinq catégories de dépenses selon ce qui leur convient.

**Figure 1.2 : Dépenses admissibles dans le cadre du Programme de financement des coûts indirects**

Catégorie de dépenses	Dépenses admissibles
Installations	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Rénovation et entretien des locaux et des équipements de recherche</li> <li>➤ Soutien technique aux laboratoires, bureaux, traitement des animaux et autres installations Assistance technique pour les laboratoires, les bureaux, les soins animaliers et les autres installations</li> <li>➤ Coûts relatifs à l'entretien, à la sécurité, aux services publics, à la location et à la planification des immobilisations pour les locaux de recherche et l'équipement de recherche</li> </ul>
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Charges et frais d'acquisition, de maintien, de sécurité, de location et de planification d'immobilisation liés aux bibliothèques, aux bases de données, aux télécommunications, aux technologies de l'information et aux outils et systèmes de recherche</li> <li>➤ Assurances pour l'équipement de recherche et les véhicules</li> </ul>
Gestion et administration	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Planification et promotion de la recherche</li> <li>➤ Aide aux chercheurs pour la préparation des propositions de recherche</li> <li>➤ Relations publiques</li> <li>➤ Formation des professeurs et du personnel de recherche</li> <li>➤ Services financiers et autres services administratifs</li> <li>➤ Frais d'acquisition, d'entretien et de mise à niveau des systèmes informatiques utilisés pour assurer le suivi des demandes de subventions, des certificats et des prix</li> <li>➤ Ressources humaines et coûts salariaux, notamment les salaires et les avantages sociaux des employés qui soutiennent l'entreprise de recherche, mais dont le travail n'est pas directement financé par une subvention de recherche</li> <li>➤ Frais d'acquisition, de vérification financière, de santé et de sécurité</li> </ul>
Exigences réglementaires et agrément	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création et soutien d'organismes de réglementation création ou soutien des organes réglementaires</li> <li>➤ Formation des professeurs et du personnel de recherche en soins animaliers, en déontologie et en gestion des risques associés aux radiations et des biorisques formation des universitaires et d'autres employés sur le traitement des animaux, examen du cadre éthique, radiation et risques biologiques</li> <li>➤ Agrément international lié à la capacité de recherche coûts des homologations internationales associées à la capacité de recherche</li> <li>➤ Mise à niveau des installations et de l'équipement afin de satisfaire aux exigences</li> </ul>
Propriété intellectuelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Création, élargissement ou maintien d'un bureau de transfert des technologies ou d'un service semblable</li> <li>➤ Rapports sur les demandes de brevets d'invention, attribution de permis et création de sociétés dérivées</li> <li>➤ Promotion de la recherche et activités de communication visant le transfert des connaissances par des moyens ne pouvant être financés par d'autres programmes du gouvernement fédéral</li> <li>➤ Commercialisation de matériel didactique, de photothèques scientifiques, d'instruments de sondage, de programmes statistiques, d'ensembles et de bases de données, de logiciels et de modèles informatiques</li> </ul>

Source : site Web du Programme de financement des coûts indirects  
[http://www.indirectcosts.com/using/costs\\_f.asp](http://www.indirectcosts.com/using/costs_f.asp)

Les subventions du Programme de financement des coûts indirects ne peuvent servir à couvrir les coûts directs des projets de recherche, c'est-à-dire ni le salaire du chercheur principal ou des autres membres de l'équipe de recherche, ni les coûts directs ou indirects de la formation des étudiants, ni les coûts indirects financés par des programmes comme le Programme des chaires de recherche du Canada et la Fondation canadienne pour l'innovation, ni les dépenses en immobilisations.

#### 1.1.4 Formule de financement

Tout établissement postsecondaire canadien conférant des grades, des grades d'études appliquées ou des diplômes, dont les chercheurs ont reçu une bourse d'un des trois organismes subventionnaires au cours des trois derniers exercices pour lesquels des données existent, est admissible pour recevoir une subvention, sous réserve d'un certain nombre de conditions<sup>14</sup>.

La méthode utilisée pour l'attribution des fonds du programme<sup>15</sup> se fonde sur la moyenne du montant des subventions de recherche attribuées aux établissements admissibles par les trois organismes subventionnaires au cours des trois années les plus récentes (moyenne mobile sur trois ans). Cette formule permet de proposer un éventail progressif de taux de subvention, avec des taux plus élevés pour les établissements qui reçoivent moins de subventions des trois organismes subventionnaires du gouvernement fédéral (c'est-à-dire le CRSH, le CRSNG et les IRSC), afin d'aider les établissements de petite taille qui ne sont pas en mesure de réaliser les économies d'échelle dont disposent les établissements de grande taille.

Chaque année, les fonds disponibles dans le cadre du PFCI sont distribués aux établissements admissibles à l'aide de la formule de financement illustrée dans la figure 1.3 ci-dessous.

**Figure 1.3 : Formule de financement du PFCI**

Moyenne du financement accordé par le CRSNG, le CRSH ou les IRSC	Financement des coûts indirects
Première tranche de 100 000 \$	80 %
900 000 \$ suivants	50 %
6 M\$ suivants	40 %
Reste du financement	À calculer chaque année, selon le montant total disponible

Source : guide du programme. Le taux de financement des coûts indirects est un pourcentage de la moyenne du financement de la recherche (c'est-à-dire des coûts directs) que l'établissement a reçu au cours des trois exercices financiers les plus récents pour lesquels des données étaient disponibles.

#### 1.1.5 Objectifs de l'étude

La soumission du Conseil du Trésor qui a débouché sur la création du Programme de financement des coûts indirects exigeait une évaluation du programme au cours de sa troisième année en vue :

- d'examiner la conception et le fonctionnement du programme et de mettre en évidence les ajustements éventuels à apporter;
- de déterminer si le programme progresse dans la réalisation de ses objectifs et d'indiquer dans quelle mesure il a produit des résultats immédiats.

14. *Cadre de gestion et de reddition de comptes et cadre de vérification axé sur les risques*, juin 2003, p. 3.

15. Méthode inspirée de celle qui sert à l'attribution des chaires de recherche du Canada.

Comme l'explique le *Cadre de gestion et de reddition de comptes et cadre de vérification axé sur les risques* du programme (CGRR/CVAR), une évaluation complète sera effectuée lors de la sixième année du programme, afin de déterminer si le programme a atteint ses objectifs.

Le processus d'étude a été guidé et supervisé par un Comité directeur d'évaluation composé de représentants des trois organismes subventionnaires et d'Industrie Canada, ainsi que d'observateurs du ministère des Finances, du Conseil du Trésor, d'Industrie Canada et du secrétariat du Programme de financement des coûts indirects.

Le Comité directeur d'évaluation a chargé une firme indépendante de recherche sur l'éducation et l'évaluation, Malatest & Associates Ltd., d'effectuer l'étude.

## 1.2 Description des questions abordées dans l'évaluation

Pour cette étude de la troisième année du programme, nous avons regroupé les questions abordées dans deux catégories :

- *les problèmes structurels*, à savoir :
  - *les problèmes relatifs à la gestion du programme* – efficacité des communications et de la production de rapports;
  - *les problèmes associés à la structure actuelle du programme* – formule de financement, niveau de financement, coûts indirects admissibles, exigence de financement des établissements affiliés par leur établissement principal et autres modèles possibles de prestation;
- *les résultats du programme*, y compris l'utilisation progressive des fonds du programme, les contributions au développement des installations de recherche, des ressources de recherche, de la gestion et de l'administration des activités de recherche, le respect des exigences réglementaires et des exigences d'agrément, la gestion de la propriété intellectuelle, les effets sur les petits établissements et les effets non voulus.

Lors de la phase de conception de l'étude, nous avons peaufiné la liste des questions abordées, des indicateurs utilisés et des sources d'information prévues, à partir des commentaires et des suggestions de nos répondants clés et d'un examen des documents ainsi que des théories et des pratiques du gouvernement fédéral en matière d'évaluation des programmes. Vous trouverez à l'annexe A un tableau des questions abordées dans l'évaluation, des sources de données et des indicateurs.

## 1.3 Méthodologie de l'évaluation

Nous avons employé de multiples pistes pour trouver les réponses aux questions de l'évaluation de la troisième année du programme. Les méthodologies concernant la collecte des données sont décrites dans les parties suivantes.



### 1.3.1 Documentation / rapports et données administratives

Nous avons étudié les données administratives et la documentation du Programme de financement des coûts indirects, à savoir :

- les documents se rapportant au lancement du programme, y compris le CGRR/CVAR, la note de service au cabinet ministériel, les soumissions du Conseil du Trésor, etc.;
- les rapports sur les résultats (111 rapports pour 2003–2004 et 83 rapports pour 2004–2005);
- les formulaires de demande :

Année	2003–2004	2004–2005	2005–2006
Nombre de formulaires examinés	112	112	116

- les relevés de comptes (111 relevés pour 2003–2004 et 87 relevés pour 2004–2005);
- les ententes entre les établissements principaux et les établissements affiliés (73 ententes<sup>16</sup> représentant 51 établissements affiliés);
- les données administratives du programme (par exemple, le niveau de financement du PFCI, etc.);
- les données administratives des organismes subventionnaires (par exemple, le nombre total de demandes reçues par chaque organisme subventionnaire).

### 1.3.2 Étude des initiatives semblables

Nous avons fait des recherches sur Internet et dans diverses publications afin de trouver des initiatives semblables au Programme de financement des coûts indirects. Par ces recherches, 67 initiatives semblables (dont certaines sont décrites plus en détail à l'annexe B) ont été identifiées. Même si bon nombre de ces programmes ne sont pas consacrés exclusivement au financement des coûts indirects (certains de ces programmes financent également les coûts directs de la recherche ou les coûts d'infrastructure), ils servent tous à financer, à un degré ou à un autre, les coûts indirects de la recherche. Nous avons dressé un inventaire de ces initiatives et procédé à 20 entrevues auprès de répondants au sein des gouvernements provinciaux et d'autres programmes du gouvernement fédéral et de représentants d'initiatives internationales.

Les difficultés éprouvées lors de l'examen des autres initiatives sont les suivantes :

- différences entre les initiatives internationales et le Programme de financement des coûts indirects (par exemple sur le plan de la structure, dans la définition des coûts indirects, etc.). À titre d'exemple, la Nouvelle-Zélande et le Royaume-Uni ont une politique de calcul du coût économique total (« Full Economic Costing », FEC), laquelle débouche sur un financement combiné des coûts directs et des coûts indirects de la recherche;
- différences dans les contextes nationaux et dans l'environnement. Par exemple, les établissements canadiens reçoivent une partie de leur budget du Transfert canadien en matière de programmes sociaux, ce qui rend plus complexe le calcul du total des coûts indirects remboursés au Canada.

16. Ce total comprend des ententes avec les mêmes établissements affiliés pour différentes années.

### 1.3.3 Entrevues

La figure 1.4 ci-après indique le nombre d'entrevues effectuées auprès d'intervenants clés et de représentants des établissements.

**Figure 1.4 : Entrevues avec les répondants, par catégorie**

Catégorie	Nombre d'entrevues effectuées	Nombre de personnes interrogées
Intervenants clés (Association des universités et collèges du Canada, Association canadienne des professeurs et professeurs d'université, personnel du programme, organismes de bienfaisance dans le domaine de la santé, organismes subventionnaires du gouvernement fédéral, etc.)	12	17
Représentants des organismes subventionnaires responsables des statistiques	2	6
Représentants des établissements et des établissements affiliés	20	20
Total	34	43

### 1.3.4 Sondage auprès des établissements

Le sondage auprès des établissements a été administré par voie électronique. Nous avons testé ce sondage au préalable auprès de 11 établissements entre le 15 juin et le 4 juillet 2005. Les établissements n'ont pas signalé de difficulté particulière à remplir le sondage lors de ce test préliminaire. Le sondage proprement dit a commencé le 13 juillet 2005. Nous avons envoyé un message électronique à 106 établissements pour les inviter à remplir le questionnaire<sup>17</sup>. Nous avons ensuite envoyé un message de rappel le 25 juillet. Le 28 juillet, nous avons appelé les établissements qui n'avaient pas encore rempli le questionnaire. Au total, 75 établissements ont rempli le questionnaire, ce qui représente un taux de réponse de 70,8 %.

### 1.3.5 Études de cas

Huit établissements ont participé aux études de cas sur place dans le cadre de l'étude de la troisième année. Le choix des établissements pour les études de cas s'est fait en fonction de la région, de la taille de l'établissement et de l'existence ou non d'établissements affiliés. Ces études de cas ont été effectuées sur place. Nous avons effectué au total 74 entrevues (soit 85 personnes au total) auprès de représentants des bureaux de services de recherche, des bureaux de transfert technologique, des services des finances, des hôpitaux de recherche et des départements des établissements (dans les différents secteurs disciplinaires : sciences sociales, sciences naturelles et santé). De surcroît, nous avons demandé aux établissements de nous fournir des documents à l'appui de leurs réponses.

## 1.4 Contexte et limitations de l'approche d'évaluation

Il convient de garder à l'esprit les facteurs contextuels et les difficultés/limitations méthodologiques suivantes lors de l'examen des résultats de notre évaluation.

- *Temps écoulé depuis la mise en place du Programme de financement des coûts indirects* – Le Programme de financement des coûts indirects n'est en place que depuis moins de trois ans. Les

17. Nous avons invité 121 représentants des établissements à participer et ces représentants représentaient au total 106 établissements différents.

établissements ont reçu leur première subvention pour les coûts indirects vers la fin de 2003–2004 et en ont reçu une seule autre depuis (pour 2004–2005). Ce peu de temps écoulé depuis le lancement du programme rend difficile l'évaluation des premiers résultats du programme. De surcroît, les établissements interrogés indiquent que leurs dépenses, dans les premières années du PFCI, se sont concentrées surtout sur les travaux d'entretien reportés, plutôt que sur des investissements en vue d'améliorer les services de soutien à la recherche. Ils disent que les retards accumulés dans les travaux d'entretien avant la mise en place du Programme de financement des coûts indirects sont la principale explication de cette tendance initiale dans leurs dépenses. Il convient de prendre en compte ce contexte lors de l'interprétation des résultats de cette étude, en particulier en ce qui concerne ce caractère progressif de l'utilisation des fonds du PFCI.

- ***Variations dans la qualité des données concernant les résultats*** – D'après notre examen des données des rapports sur les résultats, la qualité des données varie d'un établissement à l'autre. Certains établissements n'ont pas fourni de description de la façon dont les subventions du PFCI ont été dépensées dans certaines catégories. Dans d'autres cas (même s'il s'agit d'une minorité), les rapports sur les résultats reproduisent les données qui ont été fournies dans les formulaires de demande. De surcroît, les recherches d'ordre qualitatif effectuées lors de notre étude indiquent que les rapports sur les résultats ne mentionnent pas toutes les utilisations des fonds du PFCI.
- ***Utilisation des données fournies par les établissements eux-mêmes (sondages et rapports sur les résultats)*** – L'une des limitations de la présente étude est que les rapports sur les résultats et les sondages constituent des données non vérifiées. Les données fournies par les établissements eux-mêmes sont moins fiables que les données en provenance d'autres sources (comme les données administratives), en raison des erreurs que les personnes commettent quand elles se remémorent des faits antérieurs ou du risque d'erreur d'interprétation des questions. Dans la mesure du possible, nous avons utilisé les données administratives ou d'autres sources de données pour compléter les données fournies par les établissements eux-mêmes. Nous avons utilisé les études de cas pour faire des vérifications et obtenir des détails supplémentaires concernant l'utilisation des subventions du PFCI par les établissements.
- ***Difficulté d'estimation d'un taux approprié pour les coûts indirects*** – Le caractère approprié du taux de financement était une question essentielle abordée par l'étude. Nous avons utilisé diverses pistes sur ce point et avons, entre autres, examiné les taux de financement des coûts indirects dans d'autres régions et demandé aux établissements de faire une estimation de leurs coûts indirects de recherche. Les établissements ont éprouvé des difficultés dans leurs efforts pour quantifier les coûts indirects de recherche. Par exemple, dans un cas, l'établissement était dans l'incapacité de faire le suivi de tous les coûts indirects de recherche (en particulier au niveau du corps professoral). D'autres établissements étaient dans l'incapacité de séparer les coûts de la recherche des coûts de l'enseignement (parce que ces deux fonctions se déroulaient au sein des mêmes installations). Sur les huit études de cas, seules cinq incluent des données fournies par les établissements concernant les coûts indirects de recherche avec documentation à l'appui.

## 2. Observations concernant les problèmes structurels : gestion du programme

Notre étude a examiné deux questions essentielles relatives à la gestion du programme :

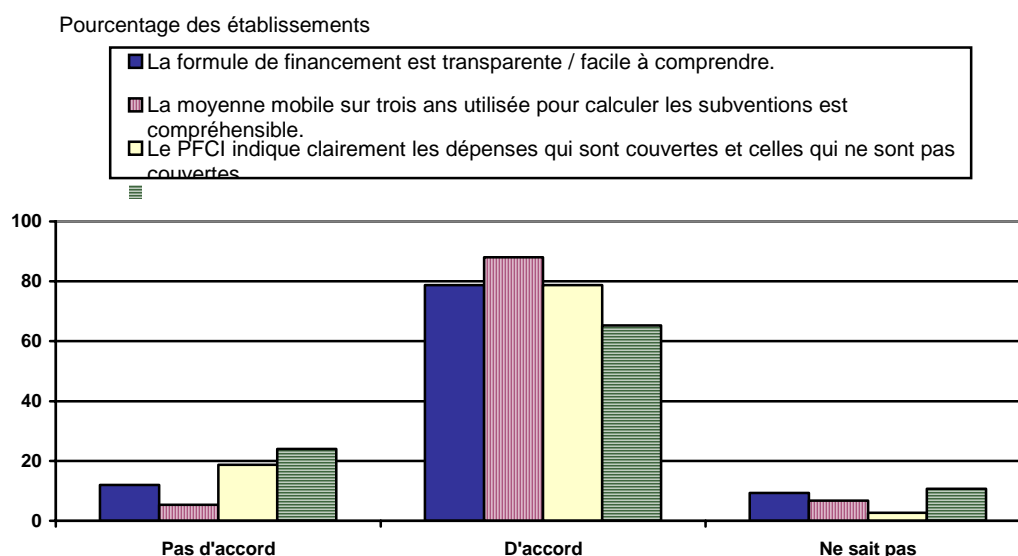
- la clarté des communications entre le PFCI et les établissements;
- les exigences concernant la production de rapports et, en particulier, la pertinence des mesures faisant l'objet d'un suivi dans le rapport sur les résultats.

### 2.1 Communications avec les établissements

Le PFCI communique avec les établissements en fournissant des lignes directrices et en répondant aux questions sur différents sujets concernant la production de rapports financiers et les procédures de contrôle, les montants annuels auxquels ont droit les établissements, les dépenses admissibles, les formulaires de demande, les rapports sur les résultats, etc.

La majorité des établissements ayant rempli le questionnaire du sondage indique que les communications avec le PFCI sont claires. Si la plupart des établissements disent que la formule de financement est claire (voir figure 2.1), neuf établissements disent qu'ils ne comprennent pas le calcul de la base de financement des trois organismes subventionnaires utilisée pour l'attribution des subventions de financement des coûts indirects. Certains établissements disent qu'ils ne sont pas en mesure de reproduire la base de calcul de leur subvention et quatre des établissements sondés disent qu'ils ont demandé une ventilation des subventions directes utilisées pour calculer le montant de la subvention de financement des coûts indirects. À titre de comparaison, les données administratives montrent que 20 établissements ont demandé et se sont vu fournir une ventilation des subventions directes utilisées pour le calcul en 2003–2004. En 2004–2005, le nombre d'établissements était de 28 et, en 2005–2006, il était de 24.

Figure 2.1 : Perceptions des établissements concernant l'efficacité des communications



Source: Sondage auprès des établissements, n = 75

Bien que la majorité des établissements disent qu'ils n'ont pas eu de difficulté à préparer les rapports sur les résultats, 40 établissements sur 111 (soit 36 %) se sont trouvés dans l'obligation de soumettre une deuxième fois leur rapport sur les résultats, dans la plupart des cas parce qu'ils avaient déclaré les dépenses dans les mauvaises catégories ou parce que les données qualitatives étaient insuffisantes<sup>18</sup>. Il en découle que, en dépit de l'impression de clarté qu'ont les établissements vis-à-vis des exigences concernant les rapports sur les résultats, ils sont souvent dans l'incapacité de remplir ces formulaires de façon complète et correcte. Dans certains cas, les établissements admettent un certain niveau de résistance vis-à-vis de la production des rapports, aussi bien dans le sondage que dans notre étude des rapports sur les résultats. Nous recommandons d'apporter certaines modifications aux rapports sur les résultats, pour améliorer la qualité et la pertinence des données de ces rapports et pour améliorer le suivi des réalisations du programme. Nos recommandations sont détaillées dans la partie 5.

Pour ce qui est des exigences en matière de production de rapports par rapport à la taille des établissements, notre étude des données administratives semble indiquer que douze établissements ont reçu une subvention pour les coûts indirects de moins de 20 000 \$. Certaines des personnes interrogées s'inquiètent du fait que, dans de tels établissements, le coût de l'administration de la subvention risque d'être plus élevé que le montant même de la subvention. Nos recherches qualitatives auprès des établissements de petite taille indiquent que les exigences en matière de production de rapports sont claires. Il conviendra peut-être, cependant, d'examiner de plus près les exigences en matière de production de rapports pour les établissements se situant en deçà d'un certain seuil.

### **Conclusion**

*Dans l'ensemble, la plupart des établissements a le sentiment que les communications et les exigences en matière de production de rapports sont claires. Même si la plupart des établissements indiquent qu'ils n'ont pas éprouvé de difficulté dans la préparation des rapports sur les résultats, la qualité et la fiabilité de ces rapports varie d'un établissement à l'autre. Plus d'un tiers des établissements ont dû soumettre une deuxième version de leur rapport sur les résultats.*

*Les résultats de notre étude indiquent que les exigences concernant la production de rapports sont peut-être trop lourdes par rapport au montant de la subvention pour certaines petites universités. Il conviendrait donc d'examiner les exigences en matière de production de rapports pour ces établissements.*

## **2.2 Production de rapports – Pertinence des données sur les résultats**

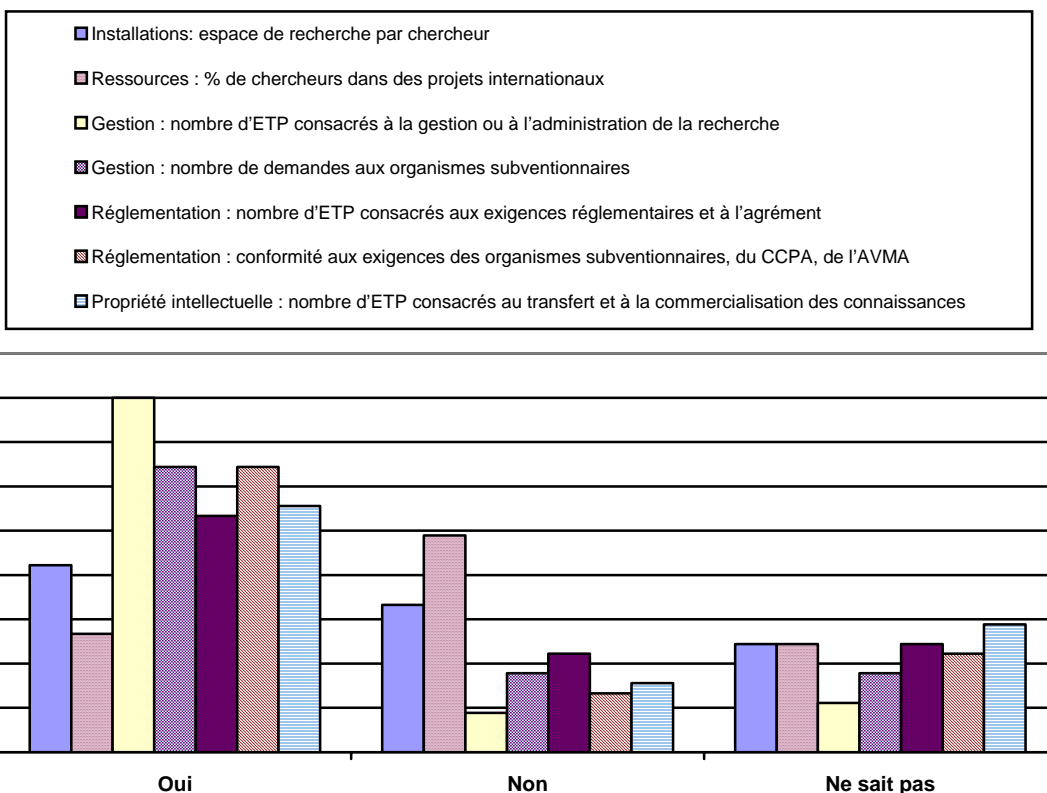
Chaque année, les établissements recevant des subventions du Programme de financement des coûts indirects ont l'obligation de soumettre un rapport sur les résultats et un relevé de comptes décrivant les dépenses effectuées pendant l'année et couvertes par la subvention. Les établissements signalent les résultats d'ordre quantitatif et qualitatif découlant des dépenses relevant du PFCI dans leur rapport sur les résultats.

Pour déterminer si les mesures quantitatives des résultats faisant l'objet d'un suivi étaient appropriées, nous avons demandé aux établissements d'indiquer le degré de pertinence, selon eux, de chacune des mesures. La figure ci-dessous présente les perceptions des établissements concernant la pertinence des données mesurées.

### **Figure 2.2 : Perceptions des établissements concernant la pertinence des mesures quantitatives dans les rapports sur les résultats**

18. Dix-sept des 40 établissements auxquels on a demandé de soumettre une nouvelle version de leur rapport sur les résultats indiquent qu'ils n'ont pas de difficultés par rapport aux exigences du programme en matière de production de rapports.

### Pourcentage des établissements



Source : Sondage auprès des établissements, n = 75

\* CCPA/AVMA: Conseil canadien de protection des animaux et American Veterinary Medical Association

D'après les réponses du sondage, les données considérées comme étant pertinentes par le nombre le plus élevé d'établissements sont les données concernant le personnel à temps plein affecté à la gestion et à l'administration de la recherche (55 établissements, soit 73,3 %). Les données concernant le nombre de demandes envoyées aux organismes subventionnaires et la conformité aux politiques en matière d'éthique des organismes subventionnaires du gouvernement fédéral, du CCPA et de l'AVMA sont également considérées comme étant pertinentes par la plupart des établissements (43 établissements, soit 57,3 %, et 45 établissements, soit 60 %, respectivement)<sup>19</sup>.

Cependant, d'après les résultats des entrevues et du sondage, les établissements ont le sentiment que le nombre de chercheurs participant à des projets internationaux n'est pas une donnée pertinente. Les répondants (10 établissements) disent qu'ils ne conservent pas de dossier sur les recherches internationales. Par conséquent, il est possible que les données recueillies dans ce domaine ne soient pas fiables. De surcroît, les 14 établissements disent que cette donnée ne constitue pas un résultat lié d'un point de vue logique à l'utilisation des fonds dans la catégorie de dépenses « Ressources pour la recherche ». Par ailleurs, un nombre substantiel d'établissements (37,5 %) indiquent que l'espace disponible pour la recherche par chercheur n'est pas une donnée pertinente.

<sup>19</sup> Dans la plupart des catégories, plus de 20 % des établissements disent qu'ils ne savent pas si le résultat est pertinent ou que la question ne s'applique pas dans leur cas. Nous n'avons pas recueilli d'informations auprès des personnes sondées concernant la question de savoir si elles étaient elles-mêmes responsables de la préparation du rapport sur les résultats. Il se peut que les personnes non responsables de cette fonction aient indiqué qu'elles ne le savaient pas ou que la question ne s'appliquait pas à elles.

Les établissements suggèrent de mesurer d'autres données :

- montant des travaux d'entretien reportés (en dollars);
- surface des travaux de rénovation (en pieds carrés);
- croissance dans les activités de recherche (financement de la recherche);
- changements dans les ressources documentaires.

En ce qui a trait au transfert de technologies, les établissements interrogés indiquent que des mesures comme le nombre de brevets ou les revenus de la commercialisation de la recherche sont caractérisées par un décalage important entre la période d'investissement et l'obtention de résultats.

### **Conclusion**

*D'après les données rassemblées lors de la présente étude, il semble que quelques-unes des données d'ordre quantitatif mesurées à l'heure actuelle dans le cadre des rapports sur les résultats ne sont pas considérées par les établissements comme étant pertinentes et que, dans certains cas, les établissements n'assurent pas le suivi de ces données.*

### 3. Observations concernant les problèmes structurels : structure actuelle et autres modèles de prestation

---

Notre étude a évalué le modèle actuel sur deux plans :

- la structure du modèle actuel, y compris la formule de financement, le niveau de financement, la définition des coûts admissibles et l'exigence concernant le financement des établissements affiliés par l'intermédiaire de leur établissement principal;
- le mécanisme de prestation dans son ensemble, en comparant le modèle actuel aux autres modèles possibles de prestation de services selon des critères définis au préalable, comme l'efficacité et la responsabilisation.

#### 3.1 Structure du modèle actuel

La section qui suit fournit une évaluation des principales composantes de la structure actuelle du programme, y compris la formule de financement, le niveau de financement, la définition des coûts admissibles et l'exigence concernant le financement des établissements affiliés par l'intermédiaire de leur établissement principal.

##### 3.1.1 Formule de financement

Les résultats de la présente étude indiquent que les sources de financement incluses dans la formule de financement sont conformes aux objectifs du programme. D'après le *Cadre de gestion et de reddition de comptes et cadre de vérification axé sur les risques (CGRR/CVAR)*, l'objectif principal du programme est « d'aider les universités, les collèges et les hôpitaux et établissements qui leur sont affiliés à faire un usage optimal de la totalité de l'investissement fédéral dans la recherche universitaire »<sup>20</sup>. Sur le plan opérationnel, la définition de l'investissement fédéral dans la recherche universitaire inclut les subventions des trois organismes subventionnaires (CRSNG, CRSH et IRSC). Certains programmes des organismes subventionnaires, comme les bourses d'études, la propriété intellectuelle, la Société canadienne de micro-électronique, etc., sont exclus de la formule de financement.

Conformément à l'objectif principal du programme, les subventions de recherche qui ne proviennent pas du gouvernement fédéral sont également exclues de la formule et cela concerne les subventions provinciales, les subventions du secteur privé et les sources de financement à but non lucratif. Sont également exclues les subventions de recherche des autres ministères et organismes fédéraux, comme Santé Canada, FedNor, etc. D'autres organismes du gouvernement fédéral fournissent un certain niveau de financement pour les coûts indirects des travaux de recherche qu'ils subventionnent. Par exemple, FedNor finance les coûts indirects progressifs qui sont directement en lien avec les activités admissibles. La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) fournit également un financement pour les coûts progressifs d'entretien dans l'exploitation des infrastructures qu'elle finance<sup>21</sup>.

Pour ce qui est du nombre d'années incluses dans la formule de financement (3), les données recueillies lors du sondage auprès des établissements indiquent que, dans l'ensemble, cette formule est acceptée par les établissements; 58 sur 75 (soit 77,3 %) indiquent que l'utilisation de la moyenne mobile sur trois ans dans le calcul des subventions pour les coûts indirects est appropriée. Selon les commentaires des associations

---

20. Juin 2003, p. 4.

21. Dans le cadre du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI.



représentant les établissements et des autres intervenants, les établissements connaissent bien cette formule, puisque c'est celle qui est utilisée pour le Programme des chaires de recherche du Canada.

Grâce à l'utilisation de la moyenne mobile sur trois ans décrite à la partie 1.1.4, les subventions du programme sont ajustées chaque année compte tenu des changements dans le rendement par rapport au financement des organismes subventionnaires. La moyenne mobile sur trois ans permet d'atténuer les fluctuations dans les subventions du PFCI d'une année à l'autre; ceci peut aider les établissements à mieux planifier leur utilisation des fonds du PFCI à l'avenir. Cependant, les augmentations du financement du PFCI ne sont pas proportionnelles aux augmentations du financement des organismes subventionnaires pour les établissements de petite taille dont le financement fédéral de la recherche augmente de façon rapide.

Une des universités de petite taille indique ce qui suit :

*« Nous aurons toujours un retard de trois ans dans l'obtention des subventions pour les coûts indirects, alors que nous sommes en évolution et que la recherche augmente chaque année. Nous n'avons pas de base de départ et par conséquent, TOUS nos coûts indirects sont nouveaux. Le financement du PFCI est loin de couvrir les dépenses de base. À titre d'exemple, notre bureau de services de recherche est fermé en ce moment, parce que nous ne pouvons pas nous permettre le personnel dont nous aurions besoin pour le laisser ouvert. »*

Par exemple, pour un des établissements, dans lequel les subventions des organismes subventionnaires sont passées de moins de 100 000 \$ à 2002–2003 à 179 000 \$ en 2003–2004, la subvention du PFCI était de 11 184 \$ en 2003–2004. La subvention pour couvrir les coûts indirects de cet établissement est passée à 82 480 \$, mais pas avant 2005–2006, en raison de l'effet d'atténuation de la moyenne mobile sur trois ans dans la formule de financement. L'impact sur les universités de petite taille est encore plus grand du fait que ces établissements reçoivent un financement du PFCI d'un taux plus élevé. Cependant, à long terme, la moyenne mobile sur trois ans permet d'atténuer les fluctuations dans le financement.

### **Conclusion**

*Dans l'ensemble, la formule de financement fonctionne bien et il convient de la maintenir. Les établissements sont généralement satisfaits de la formule de financement.*

### **3.1.2 Coûts indirects admissibles**

L'évaluation actuelle cherche à déterminer si la définition des coûts indirects admissibles était appropriée.

Nous avons examiné les dépenses admissibles dans d'autres pays, afin de déterminer le contexte dans lequel s'inscrivent les résultats de notre étude. Il y a de très grandes différences d'un pays à l'autre concernant les dépenses considérées comme étant admissibles en tant que coûts indirects de la recherche ou « frais généraux ». La figure 3.1 ci-dessous fournit des exemples des coûts indirects financés par les programmes internationaux.

**Figure 3.1 : Coûts indirects de la recherche financés par les programmes internationaux**

<b>Pays</b>	<b>Coûts indirects inclus (exemples)</b>
États-Unis : Taux « F&A »	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ dépenses des bibliothèques</li> <li>➤ administration des départements</li> <li>➤ administration et services aux étudiants</li> <li>➤ administration des projets parrainés</li> <li>➤ amortissement des immeubles</li> <li>➤ frais d'intérêt pour les travaux de construction</li> <li>➤ équipement et améliorations des immobilisations</li> <li>➤ dépenses de fonctionnement et d'entretien</li> </ul>
Australie : Research Infrastructure Block Grant (RIBG)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ achat d'équipement</li> <li>➤ fourniture d'installations (bibliothèques, centres informatiques, hébergement des animaux, herbiers, etc.)</li> <li>➤ entretien de l'équipement</li> <li>➤ télécommunications</li> <li>➤ salaires et services pour le personnel de soutien à la recherche</li> </ul>
Australie : Linkage-Infrastructure	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ entretien des installations</li> <li>➤ infrastructures de bibliothèque et d'information autres que les immobilisations</li> <li>➤ consortium, adhésion, secrétariat et déplacement</li> </ul>
Danemark : Ministère des Finances	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ tous les frais de fonctionnement</li> </ul>
Union européenne : sixième Programme-cadre de recherche Coût total avec coûts indirects réels (« Full Cost », FC) Coût total, avec taux fixe pour les coûts indirects (FCF) Coûts supplémentaires avec taux fixe pour les coûts indirects (AC)	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Comme on s'attend à ce que chaque participant suive ses propres conventions comptables, il n'y a pas de catégorie de coûts définie au préalable.</li> </ul>
Nouvelle-Zélande : régime de financement du coût total	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ services centraux de finance, d'administration et de bureau</li> <li>➤ activités de réparation, d'entretien et de sécurité</li> <li>➤ dissémination des technologies</li> </ul>

À NOTER : Nous n'avons pas inclus le Royaume-Uni dans ce tableau parce que les nouvelles modalités de financement de la recherche au Royaume-Uni n'ont été introduites qu'en septembre 2005.

Les établissements interrogés dans le cadre des études de cas disent qu'il y a des lacunes relativement à l'équipement de base par rapport au financement disponible pour les infrastructures qui sont à la fine pointe de la technologie (financées par la FCI). L'incapacité d'acheter de l'équipement de base pour la recherche a des implications pour les établissements en ce qui a trait aux exigences du CCPA et il faudrait donc envisager son inclusion dans la liste des coûts indirects admissibles.

Lorsque nous avons demandé aux récipiendaires d'indiquer les coûts indirects qui ne sont pas admissibles à l'heure actuelle dans le cadre du PFCI et qui relèvent malgré tout du mandat du programme, ils nous ont fourni les indications suivantes :

- Fonds de lancement (5 réponses) – offres de lancement utilisées pour recruter de nouveaux professeurs
- Fonds pour la réduction de la charge de cours des chercheurs (5 réponses)
- Infrastructure limitée, comme l'achat d'équipement de laboratoire (3 réponses)
- Déplacements, pour aider les chercheurs et le personnel de gestion à rédiger des propositions de recherche ou des textes de conférences (2 réponses)

Cependant, en réponse à une question concernant l'ajout d'éléments à la liste des dépenses admissibles, un des établissements interrogés a indiqué qui suit :

*« Continuer à ajouter des éléments à la liste des activités admissibles sans augmenter de façon substantielle les fonds disponibles [...] augmenterait le fardeau de la gestion de ces fonds pour les établissements. »*

### **Conclusion**

*Les coûts indirects admissibles varient d'un pays à l'autre. À l'exception de l'ajout éventuel de l'équipement de base à la liste des dépenses admissibles, la liste actuelle est considérée comme étant appropriée.*

### 3.1.3 Niveau de financement

Le calcul de la valeur des coûts indirects de la recherche présente de nombreuses difficultés sur le plan méthodologique. Ce calcul est décrit comme étant « une impossibilité pratique » dans un rapport du Conseil consultatif des sciences et de la technologie publié en 2000<sup>22</sup>. Le Programme de financement des coûts indirects avait pour but de couvrir une partie des coûts indirects de la recherche dans les établissements, parallèlement aux budgets provinciaux (soutenus en partie par le Transfert canadien en matière de programmes sociaux). Cependant, puisque les gouvernements provinciaux et territoriaux sont libres de dépenser les fonds du Transfert canadien en matière de programmes sociaux essentiellement comme bon leur semble<sup>23</sup>, ce mécanisme rend difficile le calcul du taux auquel les coûts indirects de la recherche sont remboursés au Canada.

Pour évaluer le niveau de financement fourni par le Programme de financement des coûts indirects, nous avons examiné les facteurs suivants :

- évolution du taux de financement du programme (par rapport au financement direct de la recherche) depuis sa création en 2003;
- financement des coûts indirects dans les autres régions et pays;
- exemples de coûts indirects subis (pour toutes les activités de recherche) par les établissements;

22. Conseil consultatif des sciences et de la technologie, *Pour assurer la viabilité du milieu de la recherche universitaire au Canada : L'incidence des coûts indirects de la recherche subventionnée par le gouvernement fédéral*, 29 septembre 2000.

23. [http://www.fin.gc.ca/transfers/transfers\\_chst\\_f.html](http://www.fin.gc.ca/transfers/transfers_chst_f.html)

- « frais généraux » facturés par les établissements à des agences externes liées par contrat aux établissements pour effectuer des travaux de recherche.

### *Financement des coûts indirects de la recherche par rapport aux subventions directes pour la recherche*

Avant l'introduction du Programme de financement des coûts indirects, la plupart des établissements finançaient les coûts indirects de la recherche au moins partiellement grâce à leur budget de fonctionnement (voir 4.1.2). Cependant, les dépenses admissibles pour les organismes subventionnaires du gouvernement fédéral<sup>24</sup> ont augmenté de 53,6 % entre 1999–2000 et 2003–2004, pour un montant de presque 400 millions de dollars (voir figure 3.2).

**Figure 3.2 : Financement admissible des organismes subventionnaires (à l'exclusion des bourses d'études et d'autres programmes des organismes subventionnaires) – de 1999–2000 à 2003–2004 (en milliers de dollars)**

Organisme subventionnaire	1999–2000	2000–2001	2001–2002	2002–2003	2003–2004	% d'augmentation depuis 1999
CRSNG	415 244	426 782	433 329	455 220	490 937	18,2 %
SSHRC	75 872	80 469	93 761	108 557	121 129	59,6 %
CIHR	254 387	309 902	416 481	486 075	533 052	109,5 %
<b>Total</b>	<b>745 503</b>	<b>817 153</b>	<b>943 571</b>	<b>1 049 851</b>	<b>1 145 118</b>	<b>53,6 %</b>

Source : données administratives du Programme de financement des coûts indirects

Le pourcentage que représente le financement des coûts indirects dans la moyenne mobile sur trois ans utilisée dans la formule de financement a diminué de 7,6 % depuis la création du PFCI depuis 2003–2004 (voir figure 3.3).

**Figure 3.3 : Financement du PFCI en pourcentage du financement admissible pour les organismes subventionnaires (en milliers de dollars)**

Organisme subventionnaire	Montant accordé en 2003–2004	Montant accordé en 2004–2005	Montant accordé en 2005–2006
Financement du PFCI	224 182	244 518	259 414 <sup>25</sup>
Dépenses admissibles	835 409 <sup>26</sup>	936 858 <sup>27</sup>	1 046 180 <sup>28</sup>
Diminution du taux des coûts indirects depuis 2003-2004	n.d.	2,7 %	7,6 %

Source : données administratives du Programme de financement des coûts indirects

24. À l'exclusion de certains programmes des organismes subventionnaires, comme les bourses d'études, la propriété intellectuelle, la Société canadienne de micro-électronique, etc.

25. Comprend le montant supplémentaire de 15 millions de dollars annoncé dans le budget de 2005.

26. Moyenne sur trois ans des dépenses admissibles (1999–2000, 2000–2001 et 2001–2002)

27. Moyenne sur trois ans des dépenses admissibles (2000–2001, 2001–2002 et 2002–2003)

28. Moyenne sur trois ans des dépenses admissibles (2001–2002, 2002–2003 et 2003–2004)

### Financement des coûts indirects de la recherche dans les autres régions

Notre analyse des programmes internationaux indique que l'éventail des niveaux de financement et des mécanismes de financement des coûts indirects de la recherche est vaste, comme le montre la figure 3.4. En 2003–2004, les fonds versés par le Programme de financement des coûts indirects représentaient moins de 20 % (19,6 %) <sup>29</sup> des dépenses admissibles pour les trois conseils pendant cette même année, ce qui se situe à l'extrémité inférieure de l'éventail des taux appliqués dans les autres pays.

**Figure 3.4 : Financement des coûts indirects de la recherche dans les autres pays**

Pays	Taux de remboursement des coûts indirects	
Taux « F&A » (États-Unis)	31–39 % <sup>30</sup>	49,2 % <sup>31</sup>
Research Infrastructure Block Grant (RIBG) (Australie)	20 %	
Ministère des Finances du Danemark	20 %	
Sixième Programme-cadre de recherche (Union européenne)		
Coût total avec coûts indirects réels (« Full Cost », FC)	Tous les coûts directs et indirects admissibles sont financés <sup>32</sup> .	
Coût total, avec taux fixe pour les coûts indirects (FCF)	Taux fixe de 20 % fourni pour les coûts indirects, sauf en cas de sous-traitance	
Coûts supplémentaires avec taux fixe pour les coûts indirects (AC)	Taux fixe de 20 % pour les coûts indirects	
Régime de financement du coût total de la Nouvelle-Zélande	n.d. <sup>33</sup>	

NOTA : Nous n'avons pas inclus le Royaume-Uni dans ce tableau parce que les nouvelles modalités de financement de la recherche au Royaume-Uni n'ont été introduites qu'en septembre 2005.

La diversité des taux de financement à l'étranger fait qu'il est difficile de se baser sur ces programmes internationaux pour définir un taux approprié de financement pour les coûts indirects au Canada. Pour ce qui est du contexte canadien, un certain nombre d'organismes offrent un soutien financier pour couvrir les coûts indirects de la recherche, y compris le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, FedNor et l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (axé sur le transfert technologique et le commerce). La Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) finance les coûts indirects d'infrastructure par l'intermédiaire de son Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI). D'après le rapport annuel de la FCI pour 2003–2004, l'investissement du FEI s'élevait à 158 millions de dollars. Si on le compare au total du financement de la FCI, qui est de 728,7 millions de dollars, le FEI représente 21,7 % du total pour l'année en question <sup>34</sup>.

29. À savoir le financement du Programme de financement des coûts indirects pour 2003–2004 divisé par le total du montant des subventions de recherche des trois organismes subventionnaires admissibles pour la même période.

30. C.A. Goldman *et al.*, *Paying for University Research Facilities and Administration*, RAND Corporation (Research and Development), 2000. <http://www.rand.org/publications/MR/MR1135.1/>

31. J. BRAINARD, « The Ghosts of Stanford: Have federal constraints on reimbursing overhead for research grants gone too far? », *The Chronicle of Higher Education*, 5 août 2005.

32. Couvre tous les coûts indirects admissibles.

33. Couvre tous les coûts indirects admissibles. Les coûts indirects sont calculés comme facteur de multiplication des coûts directs.

34. Rapport annuel de la FCI pour 2003-2004 : [http://www.innovation.ca/publications/annual/annual04\\_f.pdf](http://www.innovation.ca/publications/annual/annual04_f.pdf)

### *Dépenses dans les coûts indirects de la recherche dans les établissements*

Nous avons utilisé les études de cas pour faire une estimation des coûts indirects réels de la recherche dans les établissements. Nous avons pour cela demandé à chaque établissement de quantifier les coûts indirects de toutes ses activités de recherche. Nous avons ensuite comparé ce montant au total des dépenses de recherche indiquées par l'établissement sur la même période. D'après ces études de cas, les coûts indirects indiqués par les établissements se situent entre 25 et 53 % des coûts directs de la recherche.

Ces pourcentages ont certes été calculés par rapport à l'ensemble des coûts/revenus indirects plutôt que par rapport aux coûts/revenus indirects des subventions fédérales. Mais ils donnent une idée des variations dans les coûts indirects d'un petit nombre d'établissements. Ces données devraient être considérées comme étant d'ordre qualitatif et ne pas être généralisées à l'ensemble des établissements. Nous avons décrit, à la partie 1.4, les limitations associées aux données rassemblées dans le cadre de cette étude. Il convient de noter que nous avons demandé aux établissements de rendre compte du niveau des coûts indirects effectivement engagés et non du niveau idéal ni du niveau qui serait nécessaire pour couvrir tous les coûts indirects, y compris les coûts actuellement différés en raison d'un manque de ressources.

Selon les observations de notre étude, les taux des coûts indirects engagés par les établissements varient, de même que les taux qu'ils facturent à leurs partenaires de recherche (voir ci-dessous). Les données qualitatives issues des études de cas semblent indiquer que les attentes concernant ce qui constitue un taux « raisonnable » de remboursement varient d'un établissement à l'autre, peut-être en raison de la difficulté qu'ils ont à calculer les coûts réels et de l'absence de repères clairs et cohérents.

### *Taux facturés par les établissements aux organismes externes*

Notre recherche sur les études de cas fournit certaines informations concernant les frais généraux facturés aux organismes du secteur privé<sup>35</sup>. Le tableau ci-dessous indique les taux de frais généraux facturés par les établissements.

**Figure 3.5 : Coûts indirects facturés par les établissements aux organismes externes finançant la recherche**

Coûts indirects ou taux de « frais généraux »	Nombre d'établissements
20–25 %	2
40 %, à l'exception du gouvernement provincial (30–35 %)	1
60–65 % pour la main-d'œuvre <sup>36</sup> , 40 % pour le coût total	2
50 % sciences humaines 65 % sciences naturelles et santé	2
Pas de politique	1
<b>Total</b>	<b>8</b>

Un certain nombre d'établissements déclarent que le taux pour les coûts indirects facturé aux organismes externes varie en fonction de ce qu'ils ont été en mesure de négocier. Par exemple, un des établissements indique

35. Nous avons demandé aux établissements de fournir des documents à l'appui des données fournies concernant les taux de frais généraux facturés aux organismes externes.

36. Certains établissements définissent les coûts indirects en pourcentage des « salaires, rémunérations et avantages sociaux sur le campus universitaire ».

qu'il « essaye d'obtenir ce qu'il p[eut] ». Dans deux des études de cas, l'établissement mentionne que le Programme de financement des coûts indirects fournit un taux plus élevé pour les coûts indirects par comparaison aux autres agences.

### **Conclusion**

*Le taux de financement fourni par le Programme de financement des coûts indirects est en diminution et se situe à un niveau égal ou inférieur aux taux offerts par la plupart des programmes semblables, qui varient entre 20 et 50 %.*

### **3.1.4 Distribution des fonds du programme aux établissements affiliés**

Pour déterminer dans quelle mesure l'approche actuelle est appropriée pour ce qui est de la distribution des fonds aux établissements affiliés par l'établissement principal, nous avons examiné les facteurs suivants :

- la variété des arrangements entre les établissements principaux et les établissements affiliés, en nous fondant sur une étude des ententes et sur des entrevues avec les établissements;
- le degré de satisfaction des établissements principaux et affiliés vis-à-vis de l'approche actuelle;
- une analyse des avantages et des inconvénients de l'approche actuelle par rapport à l'autre option, qui serait de financer les établissements affiliés directement.

#### ***Variété des arrangements entre les établissements principaux et les établissements affiliés***

Seuls les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens conférant des grades, des grades d'études appliquées ou des diplômes sont financés directement par le programme. Les établissements principaux qui ont des établissements affiliés ont l'obligation de mettre en place une entente formelle avec ces derniers, avec une description de la répartition de la subvention pour les coûts indirects entre l'établissement principal et son établissement affilié. Le PFCI n'a pas d'exigences concernant le contenu de ces ententes; les établissements affiliés et leurs établissements principaux ont cependant l'obligation de négocier une entente mutuellement acceptable avant que l'établissement principal puisse recevoir les fonds du PFCI. Cette exigence du programme est destinée à garantir que les établissements affiliés reçoivent une part appropriée des fonds du programme.

À l'origine, il a été décidé de financer seulement les établissements d'enseignement postsecondaire canadiens conférant des grades/diplômes parce qu'on s'attendait à ce que les établissements principaux fournissent des services de recherche d'un certain niveau à leurs établissements affiliés. Sur les huit établissements affiliés interrogés dans le cadre de notre étude<sup>37</sup>, sept ont fourni des informations concernant la répartition des services entre eux et leur établissement principal. Quatre établissements affiliés sur huit indiquent que leur établissement principal fournit l'ensemble ou une partie des installations de recherche, des ressources comme des bibliothèques (4), un soutien pour se conformer aux exigences réglementaires et aux exigences d'agrément (5) et des activités de commercialisation (5).

---

37. Si on inclut les visites dans le cadre des études de cas, nous avons effectué huit entrevues auprès de représentants des établissements affiliés. Certaines entrevues incluaient plusieurs établissements affiliés.

Nous avons étudié 51 ententes entre les établissements et leurs établissements affiliés. Notre étude indique que l'éventail des ententes de partage de la subvention est vaste. En voici un résumé<sup>38</sup> :

- L'établissement principal retient une portion de la subvention. Certains établissements interrogés disent fournir des services de soutien à la recherche à leurs établissements affiliés et garder une portion de la subvention du PFCI pour les services. Le pourcentage retenu varie comme suit :
  - Le plus souvent, l'entente stipule que l'établissement principal doit retenir 20 % de la subvention du Programme de financement des coûts indirects qui peut être attribuée à établissement affilié (c'est le cas pour 17 des ententes).
  - Trois ententes indiquent que l'établissement principal garde 10 % de la subvention du Programme de financement des coûts indirects qui peut être attribuée à établissement affilié.
  - Dans un cas, l'établissement principal a choisi de retenir 40 % du montant de la subvention.
- Les taux de remboursement sont multiples et varient selon que la recherche se déroule ou non au sein de l'établissement affilié ou de l'établissement principal et selon que ce dernier administre ou non la subvention directe à la recherche (14 ententes).
- Six ententes stipulent que l'établissement affilié recevra une portion de la subvention pour les coûts indirects proportionnelle à sa part de la subvention directe à la recherche admissible (lorsque l'établissement principal ne retient pas de portion de la subvention à l'établissement affilié). Autrement dit, si l'établissement affilié représente 10 % du financement direct de la recherche, alors cet établissement affilié reçoit 10 % de la subvention pour les coûts indirects reçue par l'établissement principal.
- Dix ententes ne décrivent pas de façon détaillée la répartition ou bien indiquent que la répartition sera calculée tous les ans.

### ***Approche actuelle – Degré de satisfaction***

Nous avons interrogé un petit nombre d'établissements ayant des établissements affiliés (4) sur la question de savoir si la distribution des fonds du programme aux établissements affiliés par leur établissement principal est un arrangement approprié. La plupart (3) de ces établissements disent que la méthode actuelle d'attribution du financement par l'intermédiaire de l'établissement principal est appropriée. Deux répondants sur quatre indiquent que la méthode actuelle évite le double emploi. De surcroît, deux des établissements disent qu'il faut disposer d'une structure pour la séparation des ressources, parce qu'il se peut que des chercheurs fassent des recherches à la fois au sein de l'établissement affilié et de l'établissement principal.

Nous avons interrogé les établissements affiliés au sujet de leur degré de satisfaction vis-à-vis de l'entente de partage de la subvention. Six sur huit ne sont pas satisfaits de la distribution des fonds du programme par l'intermédiaire des établissements principaux. Quatre établissements affiliés disent qu'il y a un manque de transparence en ce qui concerne les fonds du programme : ils n'ont aucun moyen de vérifier le montant total de la subvention reçue par leur établissement principal ni le montant que les autres établissements affiliés reçoivent. Il convient de noter, cependant, que les montants envoyés aux établissements pour les coûts indirects sont affichés tous les ans sur le site Web du Programme de financement des coûts indirects. De surcroît, les établissements affiliés peuvent communiquer avec le secrétariat du PFCI et obtenir une description détaillée des subventions directes utilisées pour calculer les subventions pour les coûts indirects. L'un des établissements

---

38. Lorsqu'il existait de multiples ententes entre un établissement et un établissement affilié, nous avons retenu, aux fins de l'analyse, l'entente la plus récente.



affiliés interrogés indique que son établissement principal ne fournit pas beaucoup de services de compensation du montant qu'il retient dans la subvention pour les coûts indirects.

Le petit nombre d'établissements affiliés (2) se disant satisfaits de cet aspect de la formule de distribution citent les raisons suivantes :

- le besoin d'une entente financière en raison des services fournis par l'établissement principal;
- les autres ententes entre l'établissement affilié et l'établissement principal, qui définissent une tradition commune et de bonnes relations de travail.

La différence dans le degré de satisfaction vis-à-vis de la distribution des fonds du programme est peut-être due aux différences concernant l'entente négociée.

### ***Financement des établissements affiliés par l'intermédiaire de leur établissement principal ou financement direct***

Dans la présente étude, nous avons examiné la possibilité de distribuer directement les fonds du programme aux établissements affiliés. Une simulation fondée sur le montant effectif pour 2005–2006<sup>39</sup> indique que pour pouvoir affecter les fonds séparément aux hôpitaux :

- le Programme de financement des coûts indirects devrait réduire le pourcentage marginal pour toutes les universités dont la moyenne des subventions des trois organismes subventionnaires dépasse 7 millions de dollars<sup>40</sup> (nous estimons que ceci représenterait approximativement une réduction de 3,5 à 4 % pour tous ces établissements<sup>41</sup>);
- le budget global du programme devrait augmenter de plus de 30 millions de dollars.

Le tableau ci-dessous récapitule les avantages et les inconvénients de chaque approche :

- a) maintenir le modèle actuel (distribution des fonds du programme par l'intermédiaire de l'établissement principal);
- b) modification du modèle de prestation du programme afin de distribuer les fonds pour les coûts indirects directement aux établissements affiliés.

---

39. À partir des crédits pour 2001–2002, 2002–2003 et 2004–2004, en utilisant le même pourcentage marginal que dans la subvention effective du Programme de financement des coûts indirects en 2005–2006.

40. Moyenne entre 2001–2002 et 2003–2004.

41. Le taux marginal du Programme de financement des coûts indirects pour les établissements bénéficiant de subventions directes pour la recherche d'un montant supérieur à 7 millions de dollars était de 22,1 %.

**Figure 3.6 : Avantages et inconvénients du financement par l'intermédiaire des établissements principaux et du financement direct des établissements affiliés**

Approche	Avantages	Inconvénients
<p>Approche actuelle : financement des établissements affiliés par l'intermédiaire de leur établissement principal</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les ententes règlent différents types de services fournis par les établissements principaux à leurs établissements affiliés.</li> <li>➤ Dans la structure actuelle, le programme n'a pas pour responsabilité de négocier ni de gérer la répartition des fonds entre les établissements principaux et leurs établissements affiliés, ce qui augmenterait considérablement la complexité et le coût de l'administration du programme.</li> <li>➤ Cette approche favorise l'efficacité du programme, grâce aux services de recherche communs entre les établissements principaux et affiliés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Taux d'insatisfaction signalé par les établissements affiliés (6 sur 8).</li> <li>➤ Manque de transparence concernant le montant des subventions pour les coûts directs et indirects de la recherche reçues par les établissements principaux, plus grande incertitude chez les établissements affiliés concernant la répartition appropriée des fonds</li> <li>➤ Risque que les établissements affiliés ne reçoivent pas leurs subventions en temps voulu.</li> </ul>
<p>Financement direct des établissements affiliés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les établissements affiliés préféreraient sans doute cette approche et ce, pour deux raisons : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ le calcul et la distribution des subventions pour les coûts indirects seraient plus transparents pour les établissements affiliés;</li> <li>○ le fait de recevoir les subventions directement permettrait sans doute aux établissements affiliés de les recevoir plus souvent en temps voulu;</li> </ul> </li> <li>➤ Les établissements principaux pourraient également considérer un tel changement du modèle comme étant quelque chose de positif, parce que cela diminuerait les exigences concernant la production de rapports (les établissements principaux ont, à l'heure actuelle, l'obligation de fournir un résumé des résultats des établissements affiliés dans leurs rapports au PFCI)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les coûts administratifs et les exigences augmenteraient, en raison : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ de l'augmentation du nombre de récipiendaires directs, en particulier en raison de l'éventail des types d'établissements affiliés;</li> <li>○ de la nécessité de négocier et de gérer la répartition des fonds entre les établissements principaux et leurs établissements affiliés.</li> </ul> </li> <li>➤ Les universités de grande taille risqueraient de résister à l'adoption de cette approche, parce qu'elle aurait un impact sur le taux de leur financement des coûts indirects.</li> <li>➤ Le fait de subventionner les établissements affiliés séparément pourrait dissuader les établissements de développer les ressources partagées entre les établissements principaux et affiliés (bureaux de transfert des technologies, par exemple).</li> </ul>

**Conclusion**

*Six des huit établissements affiliés interrogés se disent insatisfaits de la façon dont les fonds sont distribués. Plusieurs trouvent que l'approche actuelle manque de transparence. Cependant, elle est avantageuse en raison de la grande diversité des services fournis par les établissements à leurs établissements affiliés, ainsi que du coût important associé au traitement séparé des établissements affiliés. L'approche actuelle permet aux établissements principaux aussi bien qu'aux établissements affiliés de définir une répartition appropriée des fonds du PFCI.*

## 3.2 Comparaisons entre le mécanisme actuel de prestation et les autres modèles possibles de prestation

### 3.2.1 Le contexte canadien : justification du modèle d'un programme indépendant

Avant la mise en place du Programme de financement des coûts indirects, Industrie Canada a examiné divers modèles, y compris l'administration des fonds du programme par l'intermédiaire des organismes subventionnaires et l'offre des fonds par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux. La raison d'être du programme était :

- d'aider les établissements de petite taille à accroître leur capacité de recherche grâce à une formule de financement progressif;
- de lier l'utilisation des fonds à des objectifs définis au préalable;
- d'assurer un suivi des coûts indirects indépendamment des coûts directs de la recherche;
- de maintenir les coûts d'administration à un niveau peu élevé;
- de permettre aux universités de planifier des services centraux et d'investir dans de tels services, afin d'en faire bénéficier les chercheurs dans toutes les disciplines.

### 3.2.2 Contexte international – Modèles utilisés dans les autres pays

Nous avons examiné les approches du financement des coûts indirects de la recherche dans d'autres régions, afin de situer les résultats de notre étude dans un contexte plus général et de fournir des exemples de modèles de prestation utilisés dans d'autres pays.

Notre étude du contexte international a permis de mettre en évidence les modèles d'administration suivants :

- programme « F&A » des États-Unis<sup>42</sup> : négociation d'un taux fixe de financement pour chaque établissement appliqué à toutes les recherches subventionnées par le gouvernement fédéral
- « régime de financement du coût total » (Full Cost Funding Regime) de la Nouvelle-Zélande<sup>43</sup> : subventions couvrant à la fois les coûts directs et indirects de la recherche
- Australie : deux modèles/initiatives mis en évidence
  - Research Infrastructure Block Grant (RIBG) (relativement semblable au Programme de financement des coûts indirects) : les subventions sont fournies aux établissements selon une formule dans laquelle les montants se fondent sur la part de revenu dans le Programme national de compétition pour les subventions
  - programme « Linkage-Infrastructure » : financement combiné pour l'équipement et les installations

---

42. L'expression « F&A » fait référence aux installations et à l'administration (« Facilities and Administration », voir : <http://www.whitehouse.gov/omb/circulars/a021/a021.html>).

43. Le Royaume-Uni a introduit de nouvelles modalités en septembre 2005 pour le financement de la recherche, qui correspondent à un régime de financement du coût total. Cependant, ce modèle a été introduit pendant notre étude et nous n'avons donc pas pu l'inclure dans notre analyse formelle.

- coefficient d'imputation des coûts indirects pour toutes les recherches subventionnées par l'État – Danemark
- couverture uniquement des coûts directs de la recherche – programmes majeurs des Pays-Bas.

La partie suivante décrit deux exemples clés de modèles (celui des États-Unis et celui de la Nouvelle-Zélande). Vous trouverez une description plus complète des initiatives internationales à l'annexe B.

### **Le modèle des États-Unis**

Aux États-Unis, les coûts indirects (installations et administration ou « F&A ») sont administrés par l'Office of Management and Budget du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du programme fédéral F&A Costs. L'initiative des États-Unis est unique en son genre parmi les programmes examinés dans le cadre de notre étude, parce qu'elle exige de chaque université qu'elle soumette une proposition de taux fixe pour les coûts « F&A » au gouvernement fédéral. Cette proposition, qui se base sur l'année la plus récente lors de laquelle on dispose de données complètes concernant les coûts, est évaluée par des négociateurs représentant toutes les agences fédérales dans les négociations avec les universités soumettant les propositions. Les universités dont les projets subventionnés par le gouvernement fédéral ne dépassent pas 10 millions de dollars par an au total disposent d'un processus simplifié<sup>44</sup>.

L'un des avantages du modèle des États-Unis est que les taux fixes déterminés à l'avance sont généralement en vigueur pendant deux à quatre ans et ne risquent pas de changer pendant la période sur laquelle porte l'entente. Ces taux fixes permettent aux universités de planifier leurs budgets de façon plus précise pendant une période plus longue. Parmi les inconvénients du modèle, on note la complexité des procédures d'administration et de comptabilité associées au programme. Par exemple, les coûts qui sont expressément non admissibles doivent être identifiés et exclus de toute facture, demande de remboursement ou proposition s'appliquant à une entente de parrainage. Un autre des inconvénients potentiels signalés dans la documentation est que les établissements acceptent parfois moins que ce à quoi elles ont formellement droit, afin d'augmenter leurs chances de pouvoir négocier un taux « F&A »<sup>45</sup>.

### **Le modèle de la Nouvelle-Zélande**

Le « régime de financement du coût total » (Full Cost Funding Regime) de la Nouvelle-Zélande couvre à la fois les coûts directs et les coûts indirects de la recherche. Ces coûts incluent l'amortissement et le coût du capital; les coûts relatifs à la gestion de la propriété intellectuelle, en revanche, relèvent de la responsabilité de l'établissement. L'avantage de cette approche est que tous les coûts de la recherche sont couverts. L'un des inconvénients de l'approche de la Nouvelle-Zélande est qu'il existe peu de données concernant les composantes légitimes dans les coûts directs et indirects ou concernant le temps et les efforts requis pour réaliser les objectifs en matière de recherche et de développement.

### **3.2.3 Comparaisons entre le mécanisme actuel de prestation et les autres modèles possibles de prestation**

La présente partie fournit une comparaison entre le modèle actuel du Programme de financement des coûts indirects et trois autres modèles possibles mis en évidence dans le cadre de l'étude internationale, à partir des

44. <http://www.whitehouse.gov/omb/circulars/a021/a021.html>.

45. BRAINARD J., « The Ghosts of Stanford: Have federal constraints on reimbursing overhead for research grants gone too far? », *The Chronicle of Higher Education*, 5 août 2005.

documents relatifs au programme et des entrevues avec les établissements et les intervenants<sup>46</sup>. Les autres modèles possibles sont l'administration des fonds du programme par l'intermédiaire des organismes subventionnaires, l'octroi des fonds par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et l'administration des fonds à l'aide d'un modèle de contribution.

La figure 3.7 ci-dessous présente notre évaluation préliminaire du modèle actuel et des autres modèles selon les critères d'efficacité et de responsabilisation. Un des autres critères envisagés est la capacité de réaliser les objectifs du programme. Le modèle actuel a été conçu en particulier en vue d'améliorer la capacité des établissements de petite taille en matière de recherche, grâce à une formule de financement à caractère progressif. À ce stade, nous n'avons pas effectué d'analyses concernant la question de savoir dans quelle mesure les autres modèles de prestation pourraient répondre aux objectifs du programme. Une analyse plus approfondie des divers mécanismes de prestation, avec des simulations visant à tester différentes suppositions concernant les avantages et les inconvénients de chaque modèle, aurait dépassé le cadre de la présente évaluation. Nous recommandons d'effectuer une telle analyse dans le cadre de l'évaluation de la sixième année du programme.

Pour décrire le degré de responsabilisation garanti par chaque modèle, nous nous sommes servis des définitions du Conseil du Trésor concernant les contributions et les subventions.

**Figure 3.7 : Comparaison entre le modèle actuel et les autres modèles de prestation**

Modèle de prestation	Définition du mécanisme de financement <sup>47</sup>	Efficacité	Responsabilisation
Modèle de subvention centralisé (modèle actuel)	<b>Subvention</b> : paiement de transfert à l'intention d'un particulier ou d'un organisme qui n'est pas assujéti à un compte rendu ni à une vérification, mais pour lequel l'admissibilité peut faire l'objet d'une vérification et le bénéficiaire peut devoir remplir des conditions préalables	Coûts de l'administration du programme moins élevés que pour les programmes internationaux comparables et potentiellement moins élevés que pour les autres programmes canadiens.	Mise en œuvre centralisée de la stratégie concernant la production de rapports.  Capacité d'assurer le suivi des coûts indirects indépendamment du suivi des coûts directs de la recherche
Modèle de subvention décentralisé  Les organismes subventionnaires attribuent des subventions pour les coûts indirects proportionnelles aux subventions pour les coûts directs de la recherche	<b>Subvention</b> : voir définition ci-dessus.	La structure administrative pourrait faire double emploi, ce qui risquerait d'entraîner des coûts d'administration plus élevés. (Il faudrait, par exemple, trois agents des programmes au lieu d'un.)	Plus grande complexité de l'évaluation du programme administré par l'intermédiaire des organismes subventionnaires

46. En raison des différences dans les contextes et les environnements de chaque pays, nous n'avons pas envisagé que les modèles des autres pays puissent venir se substituer au modèle canadien au stade actuel.

47. Norme comptable 3.2 du Conseil du Trésor - Paiements de transfert (Subventions et contributions) [http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs\\_pol/dcgpubs/acstsd/tbastp1\\_f.asp](http://www.tbs-sct.gc.ca/pubs_pol/dcgpubs/acstsd/tbastp1_f.asp)

Modèle de prestation	Définition du mécanisme de financement <sup>47</sup>	Efficacité	Responsabilisation
<p>Modèle de transfert aux provinces</p> <p>Le gouvernement fédéral verse un montant global aux provinces (par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux) pour couvrir les coûts indirects de la recherche.</p>	<p>Les versements se font dans le cadre de la Loi sur les arrangements fiscaux et portent sur des secteurs spécifiques : santé, éducation postsecondaire, développement des jeunes enfants, assistance sociale et services sociaux.</p>	<p>Pas de possibilité de contrôler l'efficacité, puisque les fonds seraient administrés par les provinces</p>	<p>Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux est un financement global que les provinces/territoires ont dans une large mesure la liberté de dépenser comme il leur convient<sup>48</sup>.</p> <p>Il n'y a donc pas de garantie que les fonds seraient transférés aux établissements ou consacrés à la recherche. Et il n'est pas possible d'évaluer les résultats de l'investissement.</p>
<p>Modèle de contribution</p> <p>Mécanisme de financement avec des exigences plus strictes que le modèle de subvention en matière de production de rapports. Ce modèle peut s'appliquer au modèle centralisé (programme indépendant) ou au modèle décentralisé (administration par l'intermédiaire des organismes subventionnaires)</p>	<p><b>Contribution</b> : paiement de transfert conditionnel à un particulier ou à un organisme à une fin précise</p>	<p>Coûts d'administration potentiellement plus élevés, en raison des exigences de vérification financière<sup>49</sup></p>	<p>Susceptible de faire l'objet d'une vérification comptable et financière</p>

## **Conclusion**

*La présente étude ne met pas en évidence de problèmes qui justifieraient qu'on modifie le modèle de prestation, y compris le transfert des fonds de l'établissement principal aux établissements affiliés moins de trois ans après le lancement du programme. Il faudrait faire une analyse plus approfondie des autres modèles de prestation dans le cadre de l'évaluation de la sixième année, lorsqu'on disposera de plus de données concernant les résultats du programme.*

48. [http://www.fin.gc.ca/transfers/transfers\\_chst\\_f.html](http://www.fin.gc.ca/transfers/transfers_chst_f.html)

49. Il faudrait faire des simulations et des analyses supplémentaires pour confirmer les coûts de l'administration du programme.

## 4. Observations concernant les résultats du programme

Dans notre étude, nous avons examiné divers aspects des résultats du programme :

- les attentes du programme en ce qui a trait au caractère progressif de l'utilisation des fonds;
- les liens entre le financement du programme et les effets potentiels dans la perspective de l'évaluation de la sixième année du programme;
- les résultats immédiats du programme;
- les effets sur les universités de petite taille par rapport aux universités de grande taille, en particulier pour ce qui a trait aux changements dans le taux de financement des coûts indirects;
- les effets non voulus du programme.

Les études de cas ont constitué une source d'information essentielle pour examiner les résultats du programme et les liens entre le financement du programme et les effets potentiels du programme. Ces études de cas ont inclus une étude des documents justificatifs (lorsqu'ils étaient disponibles) et des entrevues approfondies auprès de divers représentants des établissements à différents niveaux.

### 4.1 Utilisation progressive des fonds du programme

Lorsque le Programme de financement des coûts indirects a été mis en place, l'objectif était que ses fonds « viennent s'ajouter aux fonds fournis aux collèges et aux universités par les gouvernements provinciaux et les autres sources de financement »<sup>50</sup>. De fait, le *Cadre de gestion et de reddition de comptes et cadre de vérification axé sur les risques* du Programme de financement des coûts indirects<sup>51</sup> stipule que les subventions du PFCI sont censées « être utilisées progressivement, c'est-à-dire compléter et non remplacer les sommes fournies par les gouvernements provinciaux et les autres partenaires fédéraux ou privés pour les coûts indirects ». Selon cette définition, le PFCI s'attend à ce que les établissements financent les coûts indirects de la recherche au même taux après l'introduction du PFCI qu'avant l'introduction du programme. Cependant, une des raisons importantes justifiant la création du Programme de financement des coûts indirects était de contribuer à soulager les pressions d'ordre financier qui s'exercent sur les établissements.

En réponse, entre autres, aux inquiétudes exprimées par les établissements au sujet des premières communications du PFCI sur l'utilisation progressive des fonds du programme, les directeurs des finances et de l'administration des octrois du CRSNG, du CRSH et des IRSC ont préparé un document explicatif. Dans ce document, ils définissent le caractère progressif du financement de la façon suivante : « [le financement doit] engendrer des améliorations, renforcer l'efficacité et favoriser l'innovation dans la gestion des activités de recherche de l'établissement pendant la période précédant le lancement du Programme de financement des coûts indirects et allant jusqu'à la date de mi-parcours, en 2006. Pour que ces améliorations viennent s'ajouter à ce qui existe déjà, les établissements peuvent s'assurer du maintien du niveau de service et de soutien existant en dépit de l'augmentation de la demande s'exerçant sur leurs ressources. »<sup>52</sup> De surcroît, on exige des établissements

---

50. Soumission au Conseil du Trésor.

51. 2003

52. Directeurs des finances et de l'administration des octrois du CRSNG, du CRSH et des IRSC, Production de rapports financiers et procédures de contrôle pour le Programme de financement des coûts indirects, décembre 2004.

qu'ils montrent dans leurs rapports annuels sur les résultats dans quelle mesure ils ont utilisé leurs subventions pour les coûts indirects de la recherche en vue de maintenir et de renforcer leur capacité de recherche.

La présente étude avait pour objectif d'évaluer le caractère progressif de l'utilisation des fonds du programme de la manière suivante :

- en analysant les réductions dans les dépenses des gouvernements provinciaux depuis l'introduction du PFCI ou en raison de l'introduction du PFCI;
- en analysant les changements dans les dépenses consacrées par les établissements aux coûts indirects de la recherche depuis la mise en place du PFCI.

D'après les résultats de notre étude, il est parfois difficile de déterminer le caractère progressif ou non de l'utilisation des fonds du PFCI. Comme bon nombre d'établissements administrent les fonds du programme dans le cadre d'un budget centralisé, dans certaines des études de cas que nous avons faites, il s'est avéré difficile d'isoler les résultats du programme à caractère véritablement progressif (c'est-à-dire soit l'introduction de nouveaux services, soit la prestation d'autres services financés par des fonds dégagés grâce au PFCI). Un des autres problèmes qui se sont posés lors de notre étude est que les établissements signalent une certaine confusion concernant les attentes du programme en ce qui a trait aux nouveaux services ou aux services existants. Un des risques associés au manque de lignes directrices concernant la proportion de dépenses nouvelles et la proportion de dépenses existantes, d'après un des établissements, est que cela « encourage le simple transfert ou la simple réaffectation de fonds du budget existant ».

#### 4.1.1 Changements dans les dépenses des gouvernements provinciaux

Nous avons évalué les changements apportés par les gouvernements provinciaux à leur financement pour les coûts indirects des recherches subventionnées par le gouvernement fédéral au moyen d'entrevues avec neuf représentants des provinces et de sondages auprès des établissements. D'après ces recherches, on observe, dans quatre provinces, un changement ou une réduction du financement provincial pour les coûts indirects de la recherche qui correspond au Programme de financement des coûts indirects. Nous récapitulons ces changements dans la figure 4.1 ci-dessous.

**Figure 4.1 : Changements dans les programmes provinciaux pour financer les coûts indirects de la recherche depuis l'introduction du PFCI**

Province	Avant le PFCI	Après le PFCI
Provinces de l'Atlantique	Fonds de développement de la recherche (400 000 \$/an) pour financer les coûts indirects de la recherche (mise en place de bureaux de la recherche dans les établissements et autres coûts du même ordre)	Ces fonds provinciaux sont réaffectés à plusieurs nouvelles initiatives.
Manitoba	Fonds de recherche et d'innovation, Initiative de recherche en santé, dont l'objectif est d'améliorer la capacité de recherche (3 millions de dollars par an) – conçus pour financer les coûts indirects de la recherche	Le financement cesse, puis est rétabli, avec un budget annuel réduit à 2 millions de dollars.
Alberta	Fonds de recherche en santé de la Fondation du patrimoine de l'Alberta pour la recherche médicale fournissant 15 % de l'ensemble des coûts indirects de la recherche	La province a mis fin au financement et réaffecté les fonds à d'autres secteurs.



Province	Avant le PFCI	Après le PFCI
Québec	Remboursement des coûts indirects s'élevant à 15 % pour tous les fonds de recherche reçus par les universités	La province apporte une contribution de 50 % (sciences humaines) ou 65 % (sciences naturelles et santé) des fonds pour les coûts indirects de la recherche fournis par les organismes subventionnaires du Québec uniquement (et certains organismes publics du Québec).

Aucune des provinces mentionnées dans la figure 4.1 n'a réduit son financement global de l'enseignement postsecondaire depuis l'introduction du Programme de financement des coûts indirects. Il convient cependant de noter que, dans certains cas, en particulier au Québec, le suivi des changements dans le financement ne s'est fait que pour les dépenses dans le secteur éducatif dans son ensemble et non pour le soutien financier à la recherche spécifiquement<sup>53</sup>. La conséquence en est que, s'il semble que les provinces n'ont pas réduit leur financement dans l'ensemble, il existe bel et bien un risque que les gouvernements provinciaux réaffectent les fonds soutenant la recherche à d'autres programmes. Il convient de noter qu'il n'y a aucune entente formelle avec les provinces concernant le maintien du soutien financier pour les coûts indirects de la recherche au niveau auquel il se situait avant l'introduction du PFCI.

#### 4.1.2 Utilisation par les établissements des fonds du Programme de financement des coûts indirects

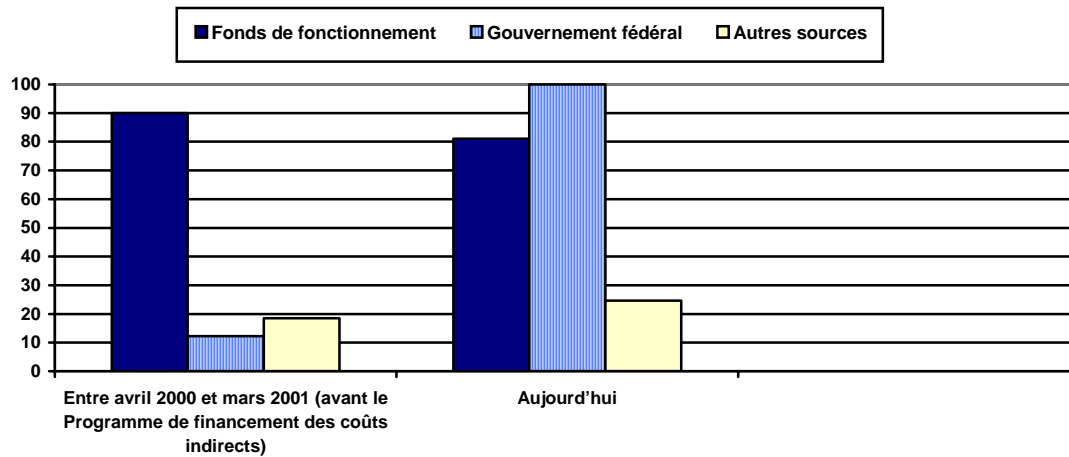
##### *Financement des coûts indirects des recherches subventionnées par le gouvernement fédéral avant et après la création du PFCI*

D'après les sondages auprès des établissements, avant l'introduction du PFCI, la source de financement la plus souvent mentionnée pour les coûts indirects des activités de recherche subventionnées par le gouvernement fédéral était leur fonds de fonctionnement (59 établissements sur 65). Vingt-huit établissements sur 65 disent que le soutien pour les coûts indirects des activités de recherche subventionnées par le gouvernement fédéral était assuré en partie par les frais de scolarité des étudiants. Par conséquent, le financement fourni par le PFCI a remplacé d'autres sources de financement (comme les fonds de fonctionnement) utilisées auparavant par les établissements pour couvrir les coûts indirects des recherches subventionnées par le gouvernement fédéral.

53. <http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/2004-2005/en/pdf/BudgetPlan.pdf>

**Figure 4.2 : Financement des coûts indirects de la recherche par les établissements avant l'introduction du PFCI et aujourd'hui**

Pourcentage des établissements

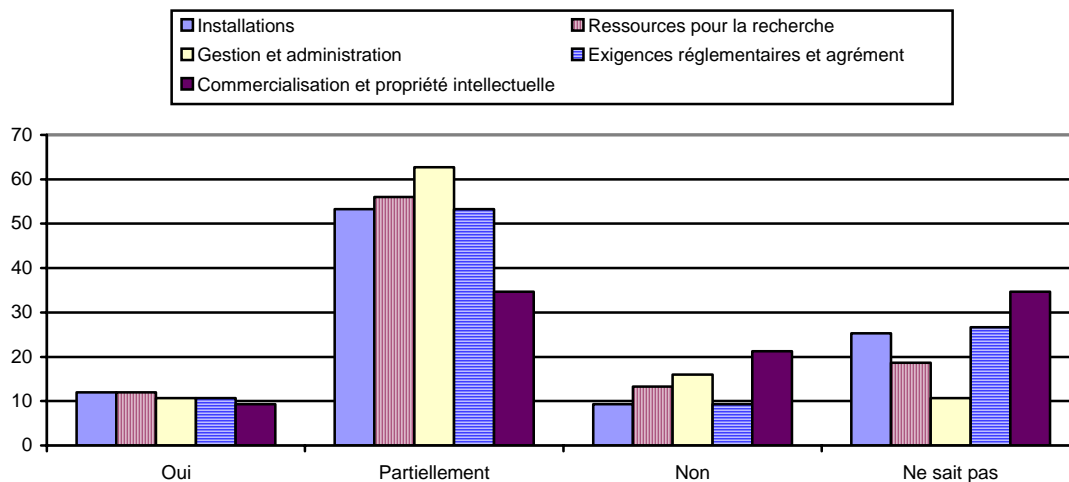


Source : Sondage auprès des établissements, n = 65

Les établissements sondés disent que, dans chacune des catégories de dépenses, certains des investissements n'auraient pas eu lieu sans le Programme de financement des coûts indirects (voir figure 4.3).

**Figure 4.3 : Probabilité des investissements sans le PFCI**

Pourcentage des établissements



Source : Sondage auprès des établissements, n = 75

Les représentants des établissements interrogés dans le cadre des études de cas indiquent que la plupart des coûts indirects mentionnés ne sont pas à la discrétion des établissements et ne pourraient donc pas être coupés. Six des 12 représentants des établissements interrogés disent qu'il leur a fallu couper le financement dans d'autres domaines pour couvrir les coûts indirects de la recherche. D'après un représentant, « une insuffisance dans le financement des coûts indirects ne serait pas considérée comme une bonne raison de refuser une subvention de recherche ». Nos études de cas indiquent par conséquent que, avant l'introduction du Programme de financement des coûts indirects, les établissements s'endettaient de plus en plus et accumulaient les retards dans les travaux d'entretien importants. Les établissements mentionnent que les pressions financières associées aux recherches subventionnées par le gouvernement fédéral ont diminué grâce au Programme de financement des coûts indirects. Cependant, après moins de trois ans, les établissements continuent de signaler des insuffisances dans le financement des coûts indirects. Un des établissements signale un déficit de 24 millions de dollars dans le financement des coûts indirects de la recherche et, si l'établissement recevait un tel montant, il serait affecté aux missions d'enseignement qui ont souffert du manque de financement pour les coûts indirects. D'après notre étude, par conséquent, le Programme de financement des coûts indirects a permis de réduire les pressions financières s'exerçant sur les établissements, mais ces pressions existent toujours<sup>54</sup>. Les pressions que connaissent les établissements sont exacerbées par l'augmentation des exigences imposées aux établissements qui font de la recherche :

- Les problèmes d'éthique prennent plus de temps.
- Les installations pour les animaux doivent être mieux entretenues.
- Les contrats nécessitent une plus grande attention sur le plan juridique.
- La gestion doit être plus transparente et les problèmes de responsabilisation sont plus prononcés (avec une plus grande attention portant sur la documentation).
- Les problèmes de sécurité sont une plus grande source de préoccupation.

### *Approches utilisées par les établissements pour l'administration des fonds du programme*

Les études de cas indiquent que l'utilisation de la subvention pour les coûts indirects et sa mise en œuvre au niveau des établissements varient d'un établissement à l'autre. Dans une des études de cas, l'établissement utilisait un mécanisme rigoureux pour la distribution des fonds du programme dans l'établissement. Plus précisément, il exigeait de l'ensemble de ses vice-recteurs qu'ils présentent des « plans de gestion de la recherche par catégorie », lesquels servaient ensuite de base pour la répartition des fonds du PFCI au sein de l'établissement. La direction de l'établissement effectuait ensuite une analyse et une évaluation de ces plans en fonction de plusieurs critères et les fonds étaient répartis de façon à financer une combinaison d'initiatives d'expansion (utilisation à caractère progressif) et d'activités déjà financées par d'autres sources. Un autre établissement visité dans le cadre des études de cas attribuait un certain pourcentage fixe de la subvention du PFCI à chacune de ses facultés. Les autres établissements n'avaient aucun mécanisme formel régissant la distribution des fonds aux facultés et les décisions à ce sujet étaient prises de façon centralisée.

---

54. Six des 14 établissements interrogés disent que les subventions actuelles du Programme de financement des coûts indirects sont insuffisantes.

Dans les études de cas, les facultés demandent une plus grande transparence au niveau de leur établissement concernant l'utilisation et l'affectation des fonds du PFCI. Plus précisément, les directeurs des facultés et les chercheurs ne sont pas vraiment au courant de l'utilisation qui est faite des fonds du programme, même lorsque ces fonds ont un impact direct sur eux. Par exemple, dans un des établissements, un directeur de faculté ayant reçu des fonds du PFCI pour soutenir une initiative spécifique n'était pas au courant des autres initiatives à l'échelle de l'université en vue d'améliorer le suivi des revenus issus de subventions.

### **Conclusions**

- *Nos études de cas indiquent que les établissements sont dans un état de confusion en ce qui concerne les attentes du programme, en particulier pour ce qui a trait au caractère progressif de l'utilisation des fonds.*
- *Il est parfois difficile de déterminer si les fonds du programme sont bel et bien utilisés de façon progressive, principalement parce que bon nombre d'établissements administrent les fonds du PFCI dans le cadre d'un seul et unique budget central. Les études de cas montrent qu'il est difficile d'isoler les résultats du programme à caractère strictement progressif (c'est-à-dire soit les nouveaux services, soit les autres services offerts au moyen des fonds dégagés grâce au PFCI).*
- *Quatre provinces signalent des changements dans le financement provincial des coûts indirects de la recherche.*
- *Si le Programme de financement des coûts indirects a fait diminuer les pressions financières associées aux coûts indirects de la recherche, ces pressions financières existent toujours et sont exacerbées par l'augmentation des exigences.*
- *D'après les études de cas, la mise en œuvre de la subvention de financement des coûts indirects de la recherche varie d'un établissement à l'autre et les facultés demandent une plus grande transparence en ce qui concerne l'utilisation de la subvention pour les coûts indirects dans leur établissement.*

## 4.2 Préparation du terrain pour l'évaluation de la sixième année – Liens entre le financement du programme et les impacts potentiels

La complexité du problème de l'utilisation progressive des fonds et le manque de clarté concernant les attentes (évoqués dans la partie ci-dessus) ont des conséquences sur la mesure des impacts du programme. Les liens logiques entre les subventions du Programme de financement des coûts indirects et les impacts à venir du programme dans les cinq domaines de dépenses sont plus difficiles à établir, en raison de la façon dont les fonds sont gérés dans certains établissements.

Voici des exemples de données qu'on pourrait utiliser pour évaluer les résultats/impacts du programme d'après les études de cas et les entrevues avec les établissements :

- changements dans les déficits budgétaires – pour évaluer la réduction des pressions financières que subissait chaque établissement avant l'introduction du programme;
- quantité de travaux d'entretien différés, utilisation de l'équipement technique et de l'équipement de recherche, et nombre de chercheurs ayant bénéficié de services offerts grâce à l'équipement de recherche – pour évaluer les impacts des investissements dans les installations de recherche;
- changements dans les ressources documentaires et le développement des bases de données (et autres ressources) – pour évaluer l'impact des investissements dans les ressources de recherche;
- qualité des installations de soins animaliers – pour évaluer l'impact des investissements dans les exigences réglementaires et les normes internationales d'agrément.

### **Conclusions**

*L'évaluation des résultats du programme et la mise en évidence de liens logiques entre les subventions et les impacts du programme seront difficiles en raison de la complexité de la question de l'utilisation progressive des fonds.*

## 4.3 Résultats immédiats du programme

La présente partie décrit les observations de notre étude concernant les résultats immédiats du Programme de financement des coûts indirects. Il convient de noter que, comme le programme ne fournit pas de lignes directrices aux établissements concernant les investissements relatifs (ou minimaux) dans chaque catégorie de coûts, cette analyse servira avant tout à décrire l'utilisation par les établissements des fonds du programme.

À noter également que les résultats présentés ci-dessous sont limités entre autres par le fait qu'ils se basent principalement sur des données fournies par les établissements eux-mêmes dans le cadre des sondages et des rapports sur les résultats. Dans certains cas, les observations de nos études de cas ne corroborent pas les observations de l'analyse des sondages et des rapports sur les résultats.

Le tableau ci-dessous récapitule les dépenses par catégorie en 2003–2004. Vous trouverez une description détaillée de chaque catégorie dans les parties qui suivent.

**Figure 4.4 : Dépenses couvertes par le PFCI, par catégorie, 2003-2004**

<b>Installations</b>	<b>Ressources</b>	<b>Gestion et administration</b>	<b>Exigences réglementaires et agrément</b>	<b>Propriété intellectuelle</b>
87 441 719,65 \$	49 493 436,62 \$	63 360 554,75 \$	10 556 811,05 \$	12 402 884,94 \$
39,2 %	22,2 %	28,4 %	4,7 %	5,6 %

#### 4.3.1 Contribution aux installations de recherche

Dans l'ensemble, 70 établissements sur 111 (soit 63,1 %) ont demandé des fonds dans la catégorie des dépenses pour les installations de recherche en 2003–2004 et 69 établissements disent qu'ils ont dépensé des fonds dans cette catégorie pendant la période en question. Environ 39 % des subventions du Programme de financement des coûts indirects ont été consacrés aux installations en 2003–2004, soit 87,4 millions de dollars<sup>55</sup>.

L'utilisation des fonds du programme la plus fréquemment signalée dans les rapports sur les résultats concerne les travaux de rénovation et l'amélioration des installations de recherche (54 établissements ou 79,4 % des établissements ayant fourni une réponse dans cette section du rapport sur les résultats en 2003–2004 et 43 établissements ou 84,3 % ayant fourni une réponse dans cette section en 2004–2005). Les services de garde et de sécurité sont également couramment mentionnés (31 établissements ou 45,6 % en 2003–2004 et 20 établissements ou 39,2 % en 2004–2005), de même que les systèmes spécialisés et l'équipement de laboratoire (29 établissements ou 42,6 %).

Les établissements interrogés dans le cadre des études de cas indiquent que les fonds du programme sont souvent utilisés pour l'entretien de l'équipement. Sans le Programme de financement des coûts indirects, nos répondants ont le sentiment que les travaux d'entretien ne seraient pas faits aussi souvent qu'ils devraient l'être, entraînant une détérioration plus rapide de l'équipement.

Nous avons demandé aux représentants d'un des établissements de faire des comparaisons entre l'utilisation de deux séquenceurs d'ADN, dont l'un a bénéficié d'un soutien technique financé en partie à même les fonds du PFCI. La réponse précise est la suivante :

- Le séquenceur d'ADN fonctionnant avec le soutien technique financé en partie par la subvention du PFCI a produit 2600 séquences sur une période de 12 mois et servi à quatre professeurs, quatre étudiants en maîtrise de sciences et 12 étudiants en spécialisation.
- Le séquenceur d'ADN fonctionnant sans soutien technique a produit 960 séquences sur une période de 13 mois et servi à deux professeurs et à deux étudiants en spécialisation.

Bien entendu, les changements dans l'utilisation de l'équipement ne peuvent pas être attribués exclusivement au Programme de financement des coûts indirects. Bon nombre des améliorations de l'environnement de recherche n'ont été financées qu'en partie par le Programme de financement des coûts indirects.

55. Données administratives du Programme de financement des coûts indirects. Tirées des relevés de comptes des établissements.

### 4.3.2 Contribution aux ressources pour la recherche

D'après les données administratives du Programme de financement des coûts indirects, une proportion de 22 % des subventions du programme a été consacrée à des ressources pour la recherche en 2003–2004, soit 49,5 millions de dollars. D'après les rapports sur les résultats, 57 établissements sur 83 disent avoir utilisé les fonds pour des abonnements à des revues scientifiques ou à des publications en ligne (68,7 %) en 2003–2004 et 43 établissements sur 64 en 2004–2005 (67,2 %). Les établissements signalent également des mises à jour de l'équipement informatique ou de communications (37 établissements en 2003–2004 et 29 en 2004–2005), l'amélioration de l'accès aux bases de données en ligne (19 établissements en 2003–2004 et 25 en 2004–2005) et les mises à niveau ou l'entretien dans les bibliothèques et autres zones communes (19 établissements en 2003–2004 et 28 en 2004–2005).

Un des établissements de petite taille signale que, avant l'introduction du Programme de financement des coûts indirects, il avait annulé l'acquisition régulière de documents imprimés en raison de l'augmentation considérable des frais de licence. Après l'introduction du PFCI, les fonds du programme ont servi en partie à financer le Canada National Site Licensing Project (CNSLP). Les effets du CNSLP sont entre autres les suivants :

- augmentation de l'accès aux revues scientifiques/Elsevier de 48 avant le CNSLP à 1600 après le CNSLP, pour un coût équivalent;
- téléchargement d'articles de 1190 revues différentes sur les 1600 disponibles.

Un autre exemple d'investissement dans les ressources pour la recherche est l'utilisation des fonds du PFCI pour financer en partie le travail d'un technicien et d'étudiants chargés de numériser des spécimens végétaux rares, mis ensuite à la disposition des chercheurs partout dans le pays et à l'étranger par voie électronique.

### 4.3.3 Contribution à la gestion et à l'administration des activités de recherche

En 2003–2004, 28 % des subventions du PFCI ont servi à la gestion et à l'administration, soit 63,4 millions de dollars<sup>56</sup>. La plupart des établissements ayant fourni une description de l'utilisation des fonds du programme dans cette catégorie de dépenses mentionnent la gestion des subventions pour la recherche et du financement de la recherche (58 établissements sur 89, ou 65,2 % en 2003–2004, et 47 établissements sur 69, ou 68,1 % en 2004–2005) et le soutien de l'établissement aux chercheurs (55 établissements en 2003–2004 et 38 en 2004–2005). Un nombre plus réduit d'établissements mentionne l'utilisation des fonds pour l'embauche de nouveaux membres du personnel ou la réorganisation des départements (35 en 2003–2004 et 39 en 2004–2005).

Les données administratives des organismes subventionnaires indiquent que, de façon générale, le nombre de demandes de subventions a augmenté entre 2000–2001 et 2004–2005. Il est difficile de déterminer dans quelle mesure ce résultat peut être attribué au Programme de financement des coûts indirects<sup>57</sup>. Cependant, d'après les études de cas, dans un des établissements on a embauché neuf employés à temps plein pour faciliter la rédaction des demandes de subvention. De surcroît, sept établissements sur les 14 interrogés disent que les subventions du PFCI ont servi à embaucher des responsables des subventions ou des personnes remplissant des fonctions du même type.

Les représentants des établissements indiquent que même des changements modestes au niveau du soutien à la recherche pourraient avoir des répercussions importantes. Par exemple, le centre de recherche d'un des établissements a reçu un montant relativement peu élevé d'aide financière pour améliorer sa structure

---

56. Données administratives du Programme de financement des coûts indirects. Tirées des relevés de comptes des établissements.

57. Les augmentations du niveau de financement des IRSC illustrées dans la figure 2.1 ont probablement eu une plus grande influence sur le nombre de demandes reçues dans le secteur de la santé.

administrative. Le financement a servi à embaucher l'assistant administratif existant à temps plein plutôt qu'à mi-temps, ce qui, d'après la personne interrogée, a permis d'améliorer le contrôle de la qualité, la productivité et la gestion des fournisseurs.

Les autres services de recherche déclarés comme ayant été financés (au moins en partie) par le Programme de financement des coûts indirects incluent :

- une meilleure gestion des risques (analyse plus approfondie des implications juridiques des contrats);
- un meilleur contact avec les organismes de financement de la recherche au gouvernement et dans l'industrie.

En dépit des améliorations signalées, les établissements indiquent que les investissements sont insuffisants dans :

- la gestion des contrats de recherche (dans un exemple, une personne gère 200 contrats de recherche chaque année);
- l'aide aux chercheurs pour la gestion des projets de recherche, notamment une augmentation supplémentaire du soutien apporté aux chercheurs dans la rédaction des propositions de recherche.

L'un des risques associés à la catégorie de la gestion et de l'administration des activités de recherche est la diminution de l'efficacité de ces activités. Dans deux des établissements faisant partie des études de cas, les chercheurs indiquent qu'il y a un risque de sur administration (administration centralisée dans les établissements).

Au moins un des programmes internationaux plafonne les dépenses de gestion générales.

#### 4.3.4 Contributions aux exigences réglementaires et à l'agrément

D'après les données du programme, 5 % des subventions du Programme de financement des coûts indirects ont été consacrées aux exigences réglementaires et aux procédures internationales d'agrément en 2003–2004 (soit 10,6 millions de dollars)<sup>58</sup>. Dans les rapports sur les résultats, la plupart des établissements disent qu'ils se sont servis des fonds pour soutenir les comités de déontologie et d'éthique biomédicale (36 des 57 établissements, ou 63,2%, ont investi dans ce domaine en 2003–2004 et 28 des 39 établissements, ou 71,8 %, en 2004–2005). Un certain nombre d'établissements mentionnent également que les fonds ont servi au recrutement ou au paiement des salaires des employés responsables du respect des exigences réglementaires (30 établissements en 2003–2004 et 24 en 2004–2005) ou encore à la formation du personnel au sujet des exigences réglementaires (23 en 2003–2004 et 16 en 2004–2005).

Pour ce qui est des résultats immédiats du programme, un établissement de petite taille signale qu'il n'aurait pas pu respecter les exigences éthiques et réglementaires sans le Programme de financement des coûts indirects. Avant l'introduction du programme, cette université n'avait pas l'argent nécessaire pour aider son personnel enseignant à s'assurer du respect des exigences réglementaires. Un des établissements de grande taille signale que, sans le soutien fédéral pour les coûts indirects de la recherche, il aurait eu à « faire des coupes claires », ce qui aurait entraîné un plus grand nombre d'analyses superficielles des propositions de recherche sur le plan éthique et engendré, par là même, plus de risques pour l'établissement.

Un des établissements a été contraint, par suite d'une vérification, d'investir massivement dans les soins animaliers et les questions d'éthique. L'établissement a reçu plusieurs avertissements du CCPA et s'est trouvé dans l'obligation soit d'améliorer ses installations de soins animaliers, soit de déménager dans de nouvelles

---

58. Données administratives du Programme de financement des coûts indirects. Tirées des rapports sur les résultats des établissements.



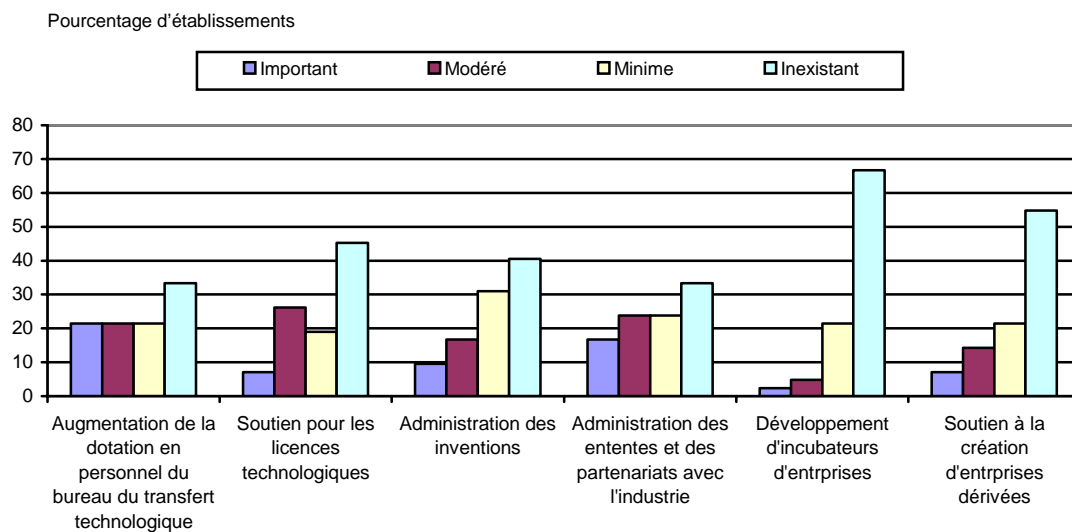
installations. Si l'établissement ne répondait pas aux exigences du CCPA, il risquait d'avoir à fermer ses installations. Grâce aux fonds du PFCI, l'établissement a été en mesure de moderniser ses installations centrales de soins animaliers et ses vieilles cages et d'embaucher un nouveau directeur responsable des soins animaliers.

#### 4.3.5 Contribution à la gestion de la propriété intellectuelle

Le Programme de financement des coûts indirects s'inscrit dans la lignée des ambitions du gouvernement fédéral en matière d'innovation et on s'attend à ce qu'il apporte une contribution (avec d'autres programmes encore) au transfert et à l'application des connaissances<sup>59</sup>. Les établissements ont investi 6 % des fonds du PFCI dans la gestion de la propriété intellectuelle en 2003–2004, soit 12,4 millions de dollars<sup>60</sup>. La majorité des établissements dit avoir utilisé les fonds du PFCI dans ce domaine pour renforcer le soutien à la dotation en personnel pour le transfert technologique (34 établissements sur 52, ou 65,4%, en 2003–2004 et 22 sur 39, ou 57,9 %, en 2004–2005). Un grand nombre d'établissements disent aussi avoir apporté du soutien pour les nouvelles inventions, les licences ou les brevets (27 établissements en 2003–2004 et 17 en 2004–2005). Un nombre plus petit d'établissements disent avoir soutenu ou ouvert un bureau du transfert technologique (10 établissements en 2003–2004 et 10 établissements en 2004–2005).

Les réponses des établissements aux sondages (répondants ayant des responsabilités en commercialisation de la recherche, n = 42) indiquent que, pour la plupart des établissements, le Programme de financement des coûts indirects a eu un impact minime ou inexistant sur leurs diverses activités de commercialisation de la recherche.

**Figure 4.5 : Utilisation des fonds du PFCI pour la commercialisation et la propriété intellectuelle**



Source : Sondage auprès des établissements, n = 42

Il convient de prendre en compte l'utilisation des fonds du PFCI pour de nouvelles dépenses ou des dépenses existantes lorsqu'on traite des résultats du programme. D'après le Budget 2004, le montant supplémentaire de 20 millions de dollars attribué à partir de 2004–2005 est destiné à aider les universités et les hôpitaux de recherche à « renforcer davantage leur capacité de recherche et l'on s'attend à ce que ces fonds supplémentaires servent à favoriser la commercialisation des découvertes faites dans le cadre de la recherche ». D'après les réponses des établissements aux sondages (personnes responsables de la commercialisation de la recherche), l'augmentation moyenne du financement de la commercialisation de la recherche et du transfert technologique

59. *Cadre de gestion et de reddition de comptes et cadre de vérification axé sur les risques*, juin 2003.

60. Données administratives du Programme de financement des coûts indirects. Tirées des rapports sur les résultats des établissements.

était de 17,5 %. Si on se fie à une comparaison entre les dépenses des établissements en matière de commercialisation de la recherche avant le PFCI<sup>61</sup> et l'augmentation de la commercialisation signalée depuis la mise en place du PFCI, il est probable que la plupart des fonds du PFCI consacrés à la gestion de la propriété intellectuelle (PI) n'ont pas été investis dans de nouveaux secteurs.

Selon une entrevue avec un responsable du transfert technologique, le bureau du transfert technologique ne dépend pas dans une large mesure du financement du PFCI. Le budget de fonctionnement du bureau provient plutôt de la vente d'actions, des honoraires perçus pour les services et du revenu engendré par la PI. En revanche, d'autres responsables du transfert technologique signalent les lacunes suivantes :

- Le financement pour l'élaboration de prototypes. Les personnes interrogées indiquent que, même avec une petite augmentation du financement pour l'élaboration de prototypes, il pourrait y avoir un impact important sur la commercialisation. Pour un des établissements de petite taille, il fallait 2000 \$ pour élaborer un prototype commercialisable, mais l'établissement a eu du mal à trouver cette somme auprès des sources existantes de financement. Les établissements disent que le plus important est le financement au début du cycle de la commercialisation.
- Les salaires. Un établissement mentionne que les sources provinciales de financement pour la commercialisation ne permettent pas aux établissements de financer les salaires des employés des bureaux de transfert technologique et que, par conséquent, les salaires des responsables du transfert technologique sont insuffisants.

Pour résumer, les données qualitatives issues des entrevues et des études de cas indiquent qu'il y a des insuffisances dans le financement du transfert technologique. Les entrevues avec les responsables du transfert technologique indiquent que le nombre de nouvelles activités financées grâce au Programme de financement des coûts indirects est relativement faible. Si cela est permis d'après les lignes directrices actuelles du programme, il faudrait que les attentes concernant les impacts futurs du programme correspondent au niveau de financement existant et au nouveau financement pour la commercialisation.

### **Conclusion**

*Pour ce qui est de l'utilisation des subventions du Programme de financement des coûts indirects jusqu'à présent, les fonds ont servi principalement à moderniser les installations (39 % des fonds du programme) et à gérer et à administrer les activités de recherche (28 %)<sup>62</sup>.*

*Le Programme de financement des coûts indirects n'a débouché que sur un petit nombre de nouvelles activités dans le domaine du transfert technologique.*

## **4.4 Effets sur les établissements de petite taille**

Nous avons effectué des analyses afin de déterminer les tendances du financement des coûts indirects, en proportion du financement direct des trois organismes subventionnaires pour des établissements de différentes tailles. Aux fins du présent rapport, nous avons défini la taille des établissements en fonction de leur financement en provenance des trois organismes subventionnaires, selon l'échelle suivante :

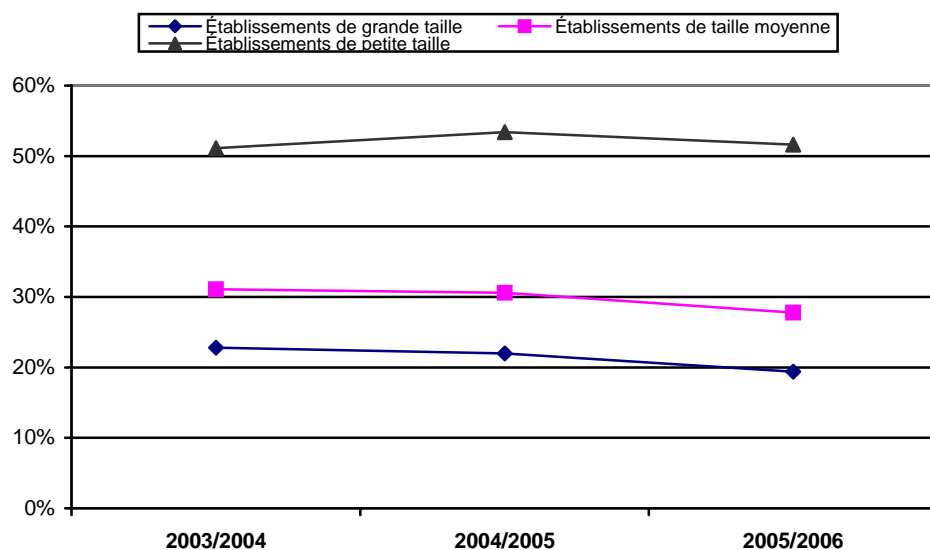
61. D'après une estimation de Statistique Canada, avant la mise en place du Programme de financement des coûts indirects, le total des dépenses de fonctionnement consacré à la propriété intellectuelle (PI) était de 25,7 millions de dollars (Statistique Canada, *Enquête sur la commercialisation de la propriété intellectuelle dans le secteur de l'enseignement supérieur*, 2001). D'après un représentant de Statistique Canada, le total des dépenses en gestion de la PI en 2003 était de 36,4 millions de dollars (couvrant à la fois les hôpitaux et les universités partout au Canada). Ce nombre est un résultat préliminaire.

62. Source : relevés de comptes.

- établissement de grande taille : 50 millions de dollars ou plus
- établissement de taille moyenne : entre 1 et 50 millions de dollars
- établissement de petite taille : moins de 1 million de dollars<sup>63</sup>

D'après l'analyse présentée à la figure 4.6, ce sont les universités de plus grande taille qui ont connu la plus grande diminution dans le niveau relatif de financement. Pour les universités de grande taille, le niveau relatif de financement est passé de 22,8 % du montant des subventions directes des organismes subventionnaires à 19,4 % de ce montant. À titre de comparaison, pour les universités de petite taille, le montant de financement est resté relativement stable, à 51 %. Il convient de noter que cette analyse ne tient pas compte de l'augmentation récente de 15 millions de dollars du financement du PFCI en 2005–2006.

**Figure 4.6 : Subvention du Programme de financement des coûts indirects en pourcentage du montant du financement direct des organismes subventionnaires entre 2003–2004 et 2005–2006**



Source : Données administratives non définitives du Programme de financement des coûts indirects. D'après la moyenne du financement des organismes subventionnaires sur trois ans.

Les universités de petite taille sont davantage susceptibles de signaler qu'elles ont connu une augmentation du financement de la recherche en provenance de sources autres que le gouvernement. Par exemple, un des établissements de petite taille signale que les revenus obtenus par contrat sont passés de 1,3 million de dollars à 4,1 millions de dollars entre 2003 et 2004. Cependant, il convient de noter que les données administratives du programme ne montrent pas d'augmentation du taux de croissance des activités de recherche dans les établissements de petite taille par rapport aux établissements de grande taille; ces derniers ont vu le financement de leur recherches augmenter de 46,7 % entre 1999–2000 et 2003–2004, tandis que dans les établissements de petite taille, le financement des organismes subventionnaires a augmenté de 22,3 %.

**Conclusion**

*Ce sont les universités de grande taille qui ont connu la diminution la plus importante du niveau relatif de financement.*

63. Nous avons éliminé les établissements de l'analyse s'ils avaient reçu moins de 25 000 \$ des organismes subventionnaires en 2003–2004.

## 4.5 Effets non voulus

Une minorité des établissements (15 établissements, soit 20 %) signalent que l'un des effets non voulus du programme a été l'augmentation des conflits en raison de la distribution des fonds du programme. Un établissement en particulier note certains conflits entre l'université et ses établissements affiliés, qui ont exigé des négociations délicates.

Un autre effet non voulu potentiel du programme, signalé par nos sources d'information, est l'impression selon laquelle la recherche financée dans le domaine de la santé par des organismes à but non lucratif, comme la Fondation des maladies du cœur et l'Institut national du cancer, est de « deuxième classe », en raison du manque de financement des coûts indirects par de tels organismes. Les représentants des organismes de bienfaisance dans le domaine de la santé interrogés dans le cadre de la présente étude indiquent que le PFCI n'a eu aucun effet mesurable jusqu'à présent sur les demandes reçues ou sur la qualité des recherches financées par ces organismes.

### **Conclusion**

*À ce stade, il n'y a aucune indication que le programme a eu d'importants effets non voulus.*

## 5. Conclusions et recommandations

La partie suivante récapitule les conclusions et les recommandations de l'étude de la troisième année du programme.

### 5.1 Conclusions

#### Problèmes structurels – Gestion du programme

1. **Communication avec les établissements.** Les établissements décrivent les communications avec eux et les exigences en matière de production de rapports comme étant claires. Cependant, les données présentées dans les rapports sur les résultats varient sur le plan de la qualité et de la fiabilité. Bien que la majorité des établissements affirme que les exigences en matière de production de rapports sont claires, 40 établissements sur 111 ont dû soumettre une deuxième version de leur rapport sur les résultats de 2004-2005, dans la plupart des cas parce que les dépenses apparaissaient dans la mauvaise catégorie ou parce que les données d'ordre qualitatif étaient insuffisantes.
2. **Rapports – pertinence des données sur les résultats.** Peu d'indicateurs quantitatifs dans les rapports sur les résultats sont considérés comme pertinents par les établissements. De fait, les établissements n'ont pas fait de suivi concernant certaines de ces données, par exemple le nombre de chercheurs participant à des recherches d'envergure internationale. Les établissements suggèrent de mesurer d'autres données, comme le montant des travaux d'entretien reportés et les changements dans les ressources documentaires.

#### Problèmes structurels – Structure actuelle et autres modèles possibles de prestation

3. **Comparaisons entre le mécanisme actuel de prestation et les autres modèles possibles de prestation.** Nous avons examiné les composantes clés (formule de financement, coûts admissibles, etc.) du modèle actuel de prestation comme nous l'avons décrit ci-dessus. De surcroît, nous avons comparé le modèle actuel aux autres modèles possibles, notamment la gestion des fonds du programme par l'intermédiaire des organismes subventionnaires, la distribution des fonds par l'intermédiaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux ou l'administration des fonds selon un modèle de financement par contribution. Les résultats de notre étude n'ont pas mis en évidence de problèmes dans le modèle actuel qui justifieraient des changements à l'heure actuelle. Il conviendrait de faire une analyse approfondie des autres modèles lors de l'évaluation sommative du programme, puisqu'on disposera de plus de données sur les résultats du programme.
4. **Formule de financement.** La majorité des établissements sondés décrit la formule comme étant appropriée. Le Programme des chaires de recherche du Canada utilise une formule semblable à partir des mêmes données pour calculer la répartition des chaires, et les établissements connaissent bien cette formule. Les établissements de petite taille indiquent cependant que la formule ne tient pas bien compte de l'augmentation de leurs activités de recherche, en raison de l'utilisation de la moyenne mobile sur trois ans pour le calcul des subventions. Cependant, dans l'ensemble, la moyenne mobile sur trois ans utilisée pour calculer les montants attribués aux établissements permet d'atténuer les fluctuations d'une année à l'autre dans le financement.
5. **Coûts indirects admissibles.** La suggestion la plus fréquente des établissements est de fournir un financement pour l'équipement de base par opposition à ce qui est disponible pour l'équipement qui est à la fine pointe de la technologie. Parmi les autres suggestions d'élargissement de la liste des coûts admissibles, on note aussi les fonds de lancement, les fonds pour réduire la charge d'enseignement et les frais de déplacement (pour l'élaboration des propositions, etc.).

## 6. Niveau de financement

- Le taux de financement utilisé pour le PFCI (19,6 %<sup>64</sup>) est équivalent ou inférieur aux taux utilisés dans les autres pays pour les programmes de financement des coûts indirects de la recherche. Les autres pays remboursent les coûts indirects de la recherche à des taux allant de 20 à 50 %<sup>65</sup>. Les difficultés qu'il y a à faire des généralisations à partir des observations de l'étude internationale tiennent, entre autres, aux différences entre les dépenses couvertes par les programmes internationaux et les dépenses couvertes par le Programme de financement des coûts indirects et au fait que le Canada et les autres pays utilisent différents mécanismes de soutien, ce qui rend difficile l'estimation du taux de remboursement des coûts indirects.
- Entre 2003–2004 et 2005–2006, le financement de ce programme a diminué légèrement (de 7,6 %) par rapport aux dépenses admissibles pour les organismes subventionnaires.

7. **Distribution des fonds du programme aux établissements affiliés par l'intermédiaire des établissements principaux** . Six des huit établissements affiliés interrogés disent qu'ils ne sont pas satisfaits de la répartition des fonds du programme. Plusieurs établissements affiliés affirment que l'approche actuelle souffre d'un manque de transparence. Elle cependant des avantages, en raison de la grande diversité des services fournis par les établissements principaux à leurs établissements affiliés, ainsi que du coût important qu'occasionnerait le traitement séparé des établissements affiliés. Elle permet également aux établissements principaux et à leurs établissements affiliés de déterminer la répartition appropriée des fonds du programme.

## Résultats du programme

### 8. Utilisation progressive des fonds du PFCI

- Il a été parfois difficile d'établir si les fonds du programme étaient bel et bien utilisés de façon progressive. Les établissements interrogés dans le cadre des études de cas ont eu du mal, parfois, à indiquer quelles dépenses de nature progressive avaient été faites grâce aux sommes dégagées par l'injection de fonds du PFCI dans leur budget de fonctionnement, principalement parce que les établissements gèrent les fonds par l'entremise de leur budget centralisé. De plus, les établissements signalent une certaine confusion concernant les attentes du programme, en particulier au sujet du caractère progressif de l'utilisation des fonds du programme. Les liens logiques entre les fonds du PFCI et les impacts à venir du programme sont donc plus difficiles à mettre en évidence.
- Quatre provinces ont mis en œuvre des changements au niveau du financement des coûts indirects de la recherche, plus particulièrement au Québec. Aucune des quatre provinces n'a réduit le niveau d'ensemble du financement de l'éducation postsecondaire, mais les résultats de la présente étude indiquent bel et bien qu'il est possible que les gouvernements provinciaux affectent les fonds destinés à soutenir la recherche à d'autres programmes.
- Dans le cadre de l'étude de la troisième année du programme, les établissements indiquent que les pressions financières qui existaient avant l'introduction du Programme de financement des coûts indirects ont diminué grâce à ce programme. Cependant, les établissements continuent de signaler des déficits dans le financement des coûts indirects.

---

64. À savoir le financement du Programme de financement des coûts indirects pour 2003–2004 divisé par le total du montant des subventions de recherche des trois organismes subventionnaires admissibles pour la même période.

65. Les documents consultés mentionnent de multiples taux de remboursement pour les installations et l'administration (États-Unis).

9. **Préparation du terrain pour l'évaluation de la sixième année.** Étant donné les difficultés associées à l'utilisation progressive des fonds du programme, l'évaluation des résultats du programme et la mise en évidence de liens logiques entre les impacts et le financement fourni par le programme seront difficiles.

Parmi les résultats/mesures qu'on pourrait examiner dans le cadre de l'évaluation de la sixième année, on trouve : les déficits, le taux de travaux d'entretien reportés, l'utilisation de l'équipement de recherche ou de l'équipement technique et le nombre de chercheurs ayant bénéficié de services utilisant l'équipement de recherche, les changements dans les ressources documentaires et dans leur utilisation, le développement des bases de données et des autres ressources de recherche et l'amélioration de la qualité des installations de soins animaliers.

10. **Résultats immédiats du programme.** Les fonds du programme ont servi principalement à moderniser les installations de recherche et à gérer et à administrer les activités de recherche. Les dépenses relatives aux installations représentent la portion la plus importante des subventions du PFCI, soit 39 %<sup>66</sup>. La gestion et l'administration des activités de recherche représentent 28 % des dépenses couvertes par les subventions du PFCI. Les exigences réglementaires et les procédures internationales d'agrément sont un domaine où les investissements sont plus modérés pour les établissements, puisqu'il représente 4,7 % des dépenses. Une proportion de 6 % des subventions du PFCI a été investie dans la commercialisation de la recherche et la gestion de la propriété intellectuelle. De plus, les sondages auprès des responsables de la commercialisation de la recherche indiquent que l'augmentation moyenne du financement de la commercialisation de la recherche et du transfert technologique se situe à 17,5 %. Par conséquent, il semblerait qu'une portion importante du financement dans le domaine du transfert technologique soit consacrée à des dépenses qui existaient avant l'introduction du programme.
11. **Effets sur les établissements de petite taille.** Si les établissements de petite taille ont conservé un taux de financement stable depuis la mise en œuvre du PFCI, en revanche, les établissements de plus grande taille ont subi une diminution du financement du programme, qui est passé de 22,8 % à 19,4 %. Cette diminution s'est produite en dépit du fait que les établissements de grande taille ont constaté une croissance plus rapide du financement de la recherche des trois organismes subventionnaires (46,7 %) entre 1999–2000 et 2003–2004, par rapport aux établissements de petite taille (22,3 %).

## 5.2 Recommandations

Les recommandations suivantes se fondent sur les observations et les conclusions de notre étude :

### **Recommandation 1 :**

#### **Conserver le modèle actuel.**

Actuellement, aucun problème important ne justifierait la modification du modèle de prestation du programme, y compris le mode de transfert des fonds aux établissements affiliés par l'intermédiaire de leur établissement principal. Il faudrait cependant effectuer une analyse plus approfondie des autres modèles possibles de prestation lors de l'évaluation de la sixième année du programme.

---

66. Relevés de comptes de 2003–2004.

## **Recommandation 2 :**

### **Clarifier les attentes du gouvernement en ce qui concerne le caractère progressif de l'utilisation des fonds du programme.**

L'obtention d'informations supplémentaires concernant les attentes du programme aidera les établissements à mieux planifier leurs dépenses et clarifiera les attentes concernant l'évaluation de la sixième année du programme.

## **Recommandation 3 :**

### **Réviser les exigences du programme en matière de production de rapports.**

Nous recommandons les modifications suivantes dans les exigences concernant la production de rapports :

- Il faudrait que les exigences en matière de production de rapports soient révisées en fonction des liens logiques constatés dans la présente étude.
- Il faudrait que les rapports sur les résultats incluent des données sur les nouveaux investissements de même que des données sur les investissements destinés à soutenir les activités de recherche existantes.
- Il faudrait mettre en place des mécanismes de contrôle pour vérifier les données fournies dans les rapports sur les résultats, en raison des variations dans la qualité et la fiabilité de ces données.
- Il faudrait réexaminer les exigences en matière de production de rapports pour les établissements tombant sous un certain seuil de subvention du PFCI.

## **Recommandation 4 :**

### **Établir un taux spécifique de remboursement des établissements (plus élevé que le taux de 2003–2004) pour les coûts indirects de la recherche, afin de garantir un niveau stable de financement.**

Les observations de la présente étude indiquent que le niveau de financement a diminué par rapport au niveau de financement direct de la recherche des trois organismes subventionnaires. Il faudrait maintenir un taux stable de financement des coûts indirects (en pourcentage du financement direct de la recherche) afin de réaliser les objectifs du programme et de permettre aux établissements (en particulier de grande taille) de mieux planifier leurs dépenses. Il faudrait réexaminer le taux de financement des coûts indirects lors de l'évaluation de la sixième année, en fonction des résultats obtenus dans les domaines stratégiques ou sur le plan de l'utilisation progressive des fonds.

## **Recommandation 5 :**

### **Surveiller les changements dans le soutien accordé par les provinces à la recherche et mettre en œuvre une stratégie d'atténuation, afin de réduire le risque que les provinces affectent le financement du programme à d'autres initiatives.**

D'après les observations de notre étude, le risque que les provinces affectent l'argent à d'autres initiatives est réel et il convient de surveiller les choses de près. Il faudrait que le PFCI élabore et mette en œuvre une stratégie d'atténuation, parce que ce risque peut avoir un impact sur les objectifs du programme.



**Recommandation 6 :**

**Élaborer un guide des pratiques exemplaires, afin d'illustrer les bonnes pratiques en matière d'utilisation des fonds du PFCI au sein des établissements.**

Ce guide des pratiques exemplaires serait élaboré de concert avec un certain nombre d'établissements choisis, afin d'encourager la mise en commun des meilleures pratiques en ce qui a trait à la mise en œuvre du programme dans les établissements et à la production de rapports sur l'utilisation de ces fonds. Il faudrait que ce guide inclue les établissements affiliés et mette en valeur des exemples d'ententes qui sont considérées comme étant satisfaisantes pour les établissements principaux et affiliés.

## ANNEXE A : Tableau des questions et des indicateurs

Question d'évaluation	Indicateur	Données/documents examinés						Entrevues						Son-dage					
		Rapports sur les résultats	Formulaires de demande	Rapports financiers	Communications relatives au programme	Bases de données des organismes	Autres documents	Étude des autres programmes	Personnel	Comité directeur	Associations (AUCC, etc.)	Organismes de bienfaisance - santé	Représentants des provinces	Établissements	Établissements affiliés	Établissements principaux	Bureaux du transfert technologique	Études de cas	
Dans quelle mesure la formule de financement est-elle appropriée? Quels sont les effets de cette formule de financement?	1	sources de financement de la recherche incluses et exclues de la formule à la lumière des objectifs du programme						✓	✓	✓									
		Perception de la formule de financement comme étant appropriée							✓	✓	✓	✓							
		effet des changements dans la formule de financement sur l'administration du programme, y compris les coûts			✓	✓			✓										
Dans quelle mesure le niveau global de financement est-il approprié?	2	comparaisons entre le niveau de financement du programme et le niveau de financement des initiatives internationales semblables (en pourcentage des coûts directs de la recherche)						✓											
		financement des organismes subventionnaires du gouvernement fédéral sur les cinq dernières années					✓												
		opinions éclairées							✓	✓	✓			✓				✓	
		pressions financières associées aux activités de recherche subventionnées par le gouvernement fédéral s'exerçant sur les établissements, avant et après l'introduction du programme												✓	✓				✓
		évaluation qualitative de la capacité et des besoins		✓															

Question d'évaluation	Indicateur	Données/documents examinés						Entrevues						Son- dage					
		Rapports sur les résultats	Formulaires de demande	Rapports financiers	Communications relatives au programme	Bases de données des organismes	Autres documents	Étude des autres programmes	Personnel	Comité directeur	Associations (AUCC, etc.)	Organismes de bienfaisance - santé	Représentants des provinces	Établissements	Établissements affiliés	Établissements principaux	Bureaux du transfert technologique	Études de cas	
Est-ce que l'exigence du programme concernant le versement du financement aux établissements affiliés par l'intermédiaire de l'établissement principal admissible permet de garantir la réalisation des objectifs du programme? Est-ce que cette exigence devrait être modifiée?	3	opinions éclairées des intervenants							✓									✓	
		répartition des fonds entre les établissements affiliés et les établissements principaux						✓											✓
		services de recherche fournis par les établissements affiliés et par les établissements principaux												✓	✓				✓
		difficultés dans la distribution des fonds aux établissements affiliés par l'intermédiaire de leur établissement principal												✓	✓				✓
		effets possibles du passage à un financement direct des établissements affiliés						✓	✓	✓	✓								
Quels changements pourrait-on apporter à la structure du programme pour le rendre plus efficace et plus pertinent?	4	opinions éclairées des intervenants et des établissements							✓	✓	✓		✓	✓	✓			✓	
		étude des caractéristiques structurelles des initiatives internationales de financement des coûts indirects						✓											
Est-ce que les données sur les résultats qui sont recueillies répondent aux exigences de l'évaluation sommative?	5	évaluation qualitative des indicateurs à la lumière des objectifs du programme	✓					✓											
		utilité des indicateurs telle qu'elle est perçue													✓	✓		✓	
		disponibilité des données permettant de mesurer les indicateurs														✓			
Dans quelle mesure les communications entre le PFCI et les établissements facilitent-elles la prestation des services ?	6	évaluation qualitative des communications aux établissements en provenance du PFCI depuis le lancement du programme				✓													
		clarté des documents du programme et des exigences en matière de production de rapports telle qu'elle est perçue												✓		✓			✓

Question d'évaluation	Indicateur	Données/documents examinés						Entrevues						Son- dage					
		Rapports sur les résultats	Formulaires de demande	Rapports financiers	Communications relatives au programme	Bases de données des organismes	Autres documents	Étude des autres programmes	Personnel	Comité directeur	Associations (AUCC, etc.)	Organismes de bienfaisance - santé	Représentants des provinces	Établissements	Établissements affiliés	Établissements principaux	Bureaux du transfert technologique	Études de cas	
Est-ce qu'il existe des modèles de prestation plus efficaces qui répondraient aux objectifs du programme?	7	évaluation qualitative des avantages et des inconvénients des autres modèles de prestation, en fonction du contexte canadien							✓										
		opinions éclairées des intervenants			✓					✓	✓		✓	✓					✓
		coûts de la prestation du programme					✓												
Est-ce que la liste des coûts indirects admissibles est appropriée? Est-ce qu'il y a des lacunes concernant les coûts indirects admissibles dans le cadre du programme?	8	évaluation qualitative de l'efficacité et de la pertinence des processus de prestation du programme			✓			✓											
		lacunes signalées dans les coûts admissibles												✓	✓	✓		✓	
		pourcentage d'établissements demandant des fonds par catégorie de coûts	✓		✓														
		utilisation faite par les établissements des fonds du programme par catégorie de coûts	✓		✓														
		coûts indirects admissibles dans les initiatives internationales semblables						✓											

Question d'évaluation	Indicateur	Données/documents examinés						Entrevues						Son- dage				
		Rapports sur les résultats	Formulaires de demande	Rapports financiers	Communications relatives au programme	Bases de données des organismes	Autres documents	Étude des autres programmes	Personnel	Comité directeur	Associations (AUCC, etc.)	Organismes de bienfaisance - santé	Représentants des provinces	Établissements	Établissements affiliés	Établissements principaux	Bureaux du transfert technologique	Études de cas
Résultats du programme (immédiats)																		
Est-ce que les fonds du programme sont utilisés de façon progressive? Quelle est la définition d'« utilisation progressive » dans le contexte de ce programme?	9	étude des définitions d'« utilisation progressive » utilisées dans le contexte de ce programme				✓		✓		✓								
		cas où les provinces ou d'autres sources de financement ont retiré des subventions ou réaffecté les fonds à d'autres initiatives depuis le lancement du programme						✓					✓	✓		✓		✓
		couverture des coûts indirects de la recherche subventionnée par le gouvernement fédéral avant et après l'introduction du programme												✓		✓		✓
		degré d'utilisation progressive et degré d'utilisation non progressive												✓		✓		✓
		utilisation des fonds du programme pour maintenir des services de recherche												✓		✓		✓
		comparaison entre l' <i>Enquête sur la commercialisation de la propriété intellectuelle</i> de Statistique Canada et les dépenses signalées dans le cadre du Programme de financement des coûts indirects			✓			✓										

Question d'évaluation	Indicateur	Données/documents examinés							Entrevues						Son- dage			
		Rapports sur les résultats	Formulaires de demande	Rapports financiers	Communications relatives au programme	Bases de données des organismes	Autres documents	Étude des autres programmes	Personnel	Comité directeur	Associations (AUCC, etc.)	Organismes de bienfaisance - santé	Représentants des provinces	Établissements	Établissements affiliés	Établissements principaux	Bureaux du transfert technologique	Études de cas
Dans quelle mesure le programme a-t-il contribué aux résultats immédiats suivants?	10																	
Est-ce que le programme a facilité le fonctionnement et l'entretien des installations de recherche?	a	proportion des fonds consacrée aux installations de recherche	✓		✓													
		liens logiques entre les investissements et les impacts possibles du programme à l'avenir																✓
		utilisation des fonds du programme pour faciliter le fonctionnement et l'entretien des installations de recherche	✓											✓		✓		✓
		description qualitative de la condition et du caractère adéquat des installations de recherche avant et après l'introduction du programme	✓											✓				✓
Est-ce que le programme a aidé à soutenir les ressources pour la recherche?	b	proportion des fonds affectée aux ressources pour la recherche	✓		✓													
		contributions du programme à la fourniture des ressources nécessaires pour la recherche	✓										✓		✓		✓	
		liens logiques entre les investissements et les impacts possibles du programme à l'avenir																✓
		utilisation des fonds du programme pour : les abonnements aux revues la participation au projet Canadian Site Licensing Project l'offre d'un accès à Internet dans les bibliothèques / zones communes	✓											✓		✓		✓

Question d'évaluation	Indicateur	Données/documents examinés							Entrevues						Son- dage					
		Rapports sur les résultats	Formulaires de demande	Rapports financiers	Communications relatives au programme	Bases de données des organismes	Autres documents	Étude des autres programmes	Personnel	Comité directeur	Associations (AUCC, etc.)	Organismes de bienfaisance - santé	Représentants des provinces	Établissements	Établissements affiliés	Établissements principaux	Bureaux du transfert technologique	Études de cas		
Est-ce que le programme a facilité la gestion et l'administration des activités de recherche des établissements?	c	proportion des fonds affectée à la gestion et à l'administration des activités de recherche	✓		✓															
		liens logiques entre les investissements et les impacts possibles du programme à l'avenir																	✓	
		services fournis à l'aide des fonds du programme	✓											✓		✓			✓	
		nombre d'ETP consacrés à la gestion et à l'administration des activités de recherche (avant et après l'introduction du programme)	✓	✓																
		changement dans le nombre de demandes de subventions aux organismes subventionnaires	✓				✓													
Est-ce que le Programme de financement des coûts indirects a aidé les établissements à respecter les exigences réglementaires et les normes internationales en matière d'agrément de la recherche?	d	proportion des fonds affectée au respect des exigences réglementaires et des normes d'agrément	✓		✓															
		liens logiques entre les investissements et les impacts possibles du programme à l'avenir																	✓	
		utilisation des fonds pour respecter les exigences réglementaires et les normes internationales en matière d'agrément	✓											✓		✓			✓	
		degré de conformité aux politiques en matière d'éthique des organismes subventionnaires du gouvernement fédéral, du Conseil canadien de protection des animaux et de l'American Veterinary Medical Association	✓																	
		nombre d'ETP consacrés au respect des exigences réglementaires et des normes d'agrément	✓																	

Question d'évaluation	Indicateur	Données/documents examinés						Entrevues						Son- dage					
		Rapports sur les résultats	Formulaires de demande	Rapports financiers	Communications relatives au programme	Bases de données des organismes	Autres documents	Étude des autres programmes	Personnel	Comité directeur	Associations (AUCC, etc.)	Organismes de bienfaisance - santé	Représentants des provinces	Établissements	Établissements affiliés	Établissements principaux	Bureaux du transfert technologique	Études de cas	
Est-ce que le Programme de financement des coûts indirects a facilité la gestion efficace de la propriété intellectuelle découlant des activités de recherche, le transfert des connaissances et la commercialisation de la recherche?	e	proportion des fonds affectée à la propriété intellectuelle	✓		✓														
		nombre d'ETP consacrés au transfert des connaissances et à la commercialisation des résultats de la recherche	✓																
		liens logiques entre les investissements et les impacts possibles du programme à l'avenir																	✓
		description du soutien apporté par le programme à la gestion de la propriété intellectuelle	✓						✓	✓	✓					✓	✓	✓	
		description du soutien apporté par le programme : à la commercialisation à la création et à l'application de nouvelles connaissances	✓											✓		✓	✓	✓	
Est-ce que les effets produits dans les établissements de petite taille sont semblables / plus importants / moins importants que les effets produits dans les établissements de grande taille?	11	évaluations de la contribution du programme au développement de la capacité de recherche dans les établissements de petite taille	✓										✓		✓			✓	
		comparaison du financement du programme en pourcentage des coûts directs de la recherche entre les établissements de petite taille et les établissements de grande taille			✓		✓												
		pourcentage des fonds du programme consacrés à chaque catégorie de dépenses dans les établissements de petite taille et dans les établissements de grande taille	✓		✓														
		comparaison entre les effets sur les établissements de petite taille et de taille moyenne et les effets sur les établissements de grande taille étant donné le taux plus élevé de financement pour les établissements de petite taille	✓											✓		✓			✓



Question d'évaluation	Indicateur	Données/documents examinés						Entrevues						Son- dage					
		Rapports sur les résultats	Formulaires de demande	Rapports financiers	Communications relatives au programme	Bases de données des organismes	Autres documents	Étude des autres programmes	Personnel	Comité directeur	Associations (AUCC, etc.)	Organismes de bienfaisance - santé	Représentants des provinces	Établissements	Établissements affiliés	Établissements principaux	Bureaux du transfert technologique	Études de cas	
Est-ce que le Programme de financement des coûts indirects a produit des effets non voulus? Est-ce que les fonds du programme sont investis dans des domaines bénéficiant à la recherche dans les trois secteurs disciplinaires (sciences humaines, sciences naturelles et santé) de façon égale?	12	résultats non voulus ou difficultés signalées par les établissements	✓										✓	✓					
		perturbations engendrées par le programme dans le système universitaire canadien et signalées par les établissements							✓	✓	✓		✓	✓					
		investissement différentiel par groupe disciplinaire											✓		✓			✓	

## ANNEXE B : Programmes internationaux

Description des programmes de financement de la recherche							
Pays / Nom du programme	Financement du programme (2004–2005)	Pourcentage des coûts directs financés	Coûts de la prestation du programme (2004–2005)	Coûts directs de la recherche utilisés dans le calcul	Coûts indirects admissibles	Modèle de prestation	Description
<b>International</b>							
<b>Union européenne</b>							
Sixième Programme-cadre de recherche (2002–2006)  Commission européenne	17,5 milliards d'€ sur 5 ans	« FC » – tous les coûts directs et indirects admissibles sont financés  « FCF » – taux fixe de 20 % pour les coûts indirects, à l'exception des cas de sous-traitance  « AC » – taux fixe de 20 % pour les coûts indirects	inconnu	On s'attend à ce que chaque participant suive ses propres conventions en matière de comptabilité, alors il n'y a pas de catégorie de coûts définie au préalable.	On s'attend à ce que chaque participant suive ses propres conventions en matière de comptabilité, alors il n'y a pas de catégorie de coûts définie au préalable.	Il y a trois modèles quand il s'agit de rendre compte des coûts : • Coût total avec coûts indirects réels (« Full Cost », FC) – La contribution de la CE est de 50 %. • Coût total, avec taux fixe pour les coûts indirects (FCF) – La contribution de la CE est de 100 %. • Coûts supplémentaires avec taux fixe pour les coûts indirects (« Additional Costs », AC) – La contribution de la CE est de 100 %.	Le sixième Programme-cadre pour la recherche et le développement technologique (FP6) est le principal outil financier et juridique de la Commission européenne dans la mise en place de l'Espace européen de la recherche (EER), parallèlement aux efforts nationaux et aux autres activités de recherche en coopération en Europe.  Le programme-cadre favorise la collaboration dans la recherche, encourage la mobilité et la coordination, et investit dans la mobilisation des efforts de recherche soutenant les autres politiques de l'UE.  Le principal objectif du FP6 est de contribuer à créer l'Espace européen de la recherche en améliorant l'intégration et la coordination de la recherche en Europe. Les participants admissibles sont les instituts de recherche, les universités et les entreprises industrielles, où qu'ils se trouvent dans le monde.

Description des programmes de financement de la recherche							
Pays / Nom du programme	Financement du programme (2004–2005)	Pourcentage des coûts directs financés	Coûts de la prestation du programme (2004–2005)	Coûts directs de la recherche utilisés dans le calcul	Coûts indirects admissibles	Modèle de prestation	Description
<b>Danemark</b>							
Fondation nationale de la recherche du Danemark	financement total de 2,3 milliards de couronnes danoises depuis 1993	s.o.	inconnu	Tous (y compris les salaires et l'équipement)  Les subventions se basent sur le principe du financement total.	Tous (y compris les salaires et l'équipement)  Les subventions se basent sur le principe du financement total.	Subventions pour jusqu'à 5 ans (10 dans certaines circonstances)  Les subventions sont accordées à un groupe indépendant de scientifiques pour qu'ils forment un centre d'excellence, avec un directeur de la recherche  La fondation ne soutient pas les projets individuels.	La Fondation nationale de la recherche du Danemark s'engage à financer des recherches uniques en leur genre dans les sciences fondamentales, les sciences de la vie, les sciences techniques, les lettres et les sciences humaines.  Le but est de mettre en évidence et de soutenir des groupes de scientifiques qui sont en mesure de créer des milieux de recherche innovateurs et créatifs de calibre international.  À l'heure actuelle, la fondation accorde son soutien à 33 centres d'excellence, ainsi qu'à d'autres activités d'importance mineure.
<b>Royaume-Uni</b>							
Conseils de la recherche du Royaume-Uni (Research Councils UK, RCUK)  Programmes de recherche du Conseil de recherche en génie et en sciences physiques (Engineering and Physical Sciences Research Council, EPSRC)	500 millions de £	46 %	inconnu	personnel bourses pour les étudiants chercheurs en visite déplacements et subsistance biens non durables (y compris l'équipement et l'entretien) articles exceptionnels (frais de scolarité, frais de spécialiste, etc.) communication publique fonds pour la formation services	Coûts indirects : services financiers et services du personnel installations pour le personnel relations publiques coûts du recrutement perfectionnement et formation du personnel services départementaux (y compris contributions au soutien des départements sur le plan du travail bureau, de la technique et de l'informatique)	Les projets soutenus vont de subventions de faible valeur à court terme à des programmes de recherche de plusieurs millions de livres.  La recherche est financée selon les modes suivants : mode réceptif (flexible) programmes gérés (financement multipartite) formules de financement sur mesure	Les conseils de la recherche du Royaume-Uni (Research Councils UK, RCUK) constituent un partenariat stratégique permettant aux huit conseils du Royaume-Uni de collaborer en vue de soutenir la recherche, la formation et l'innovation. Le RCUK fonctionne parallèlement au Bureau des sciences et de la technologie (Office of Science & Technology, OST). Le RCUK parraine le Bureau de la recherche du Royaume-Uni (UK Research Office, UKRO), lequel favorise la participation du Royaume-Uni aux programmes de recherche et d'enseignement supérieur de la Communauté européenne.  Le Programme de recherche du Conseil de recherche en génie et en sciences physiques (Engineering and Physical Sciences Research Council, EPSRC) est le principal organisme subventionnaire du gouvernement du Royaume-Uni pour ce qui est de la recherche et de la formation en génie et en sciences physiques. L'EPSRC est un des huit conseils de la recherche

Description des programmes de financement de la recherche							
Pays / Nom du programme	Financement du programme (2004–2005)	Pourcentage des coûts directs financés	Coûts de la prestation du programme (2004–2005)	Coûts directs de la recherche utilisés dans le calcul	Coûts indirects admissibles	Modèle de prestation	Description
				NOTA : Les coûts ci-dessus ne sont pas décrits comme étant des coûts directs, mais ne sont pas non plus décrits comme étant des coûts indirects.	NOTA : Les coûts ci-dessus sont décrits spécifiquement comme étant des coûts indirects.		financés par le gouvernement du Royaume-Uni.  Les autres conseils de la recherche sont les suivants : Arts and Humanities Research Council (AHRC) Biotechnology and Biological Sciences Research Council (BBSRC) Council for the Central Laboratory of the Research Councils (CCLRC) Economic and Social Research Council (ESRC) Medical Research Council (MRC) Natural Environment Research Council (NERC) Particle Physics and Astronomy Research Council (PPARC)
<b>Australie</b>							
Research Infrastructure Block Grant Scheme (RIBG)	170-180 millions \$ AU	20%	inconnu	revenu du programme national de compétition pour les subventions	installations telles que bibliothèques, centres informatiques, clinique d'animaux et herbiers; achat, location et entretien d'équipement; télécommunications; salaires et services pour le personnel de soutien	Les subventions sont fournies aux établissements selon une formule dans laquelle les montants se fondent sur la part de revenu dans le Programme national de compétition pour les subventions au cours des deux dernières années pour lesquelles des données sont disponibles. Les fonds sont versés aux établissements tous les deux mois.	Le Research Infrastructure Block Grants (RIBG) Scheme contribue au succès des projets de recherche en finançant leurs frais généraux qui ne sont pas couverts par les subventions de recherche, mais qui sont néanmoins essentielles aux activités de recherche.  Les objectifs de ce programme sont : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ favoriser le développement et la mise à niveau de l'infrastructure de recherche dans les établissements d'enseignement supérieur (HEP) appuyant des recherches de pointe dans toutes les disciplines;</li> <li>➤ assumer les coûts d'infrastructure liés aux projets et au Programme national de compétition pour les subventions;</li> <li>➤ corriger les lacunes de l'infrastructure de recherche;</li> <li>➤ s'assurer que les secteurs offrant un potentiel reconnu, dans lesquels les HEP ont pris des mesures pour amorcer des activités de recherche de qualité supérieure, ont accès au soutien nécessaire pour le développement.</li> </ul>
Conseil de la recherche de l'Australie	inconnu	inconnu	inconnu	acquisition d'installations pièces d'équipement	entretien des installations consortium des	Sont exclus les coûts directs fournis par d'autres sources de	Le Programme de liaison — Infrastructure, équipement et installations améliore les ressources des établissements, y compris pour ce qui est des coûts

Description des programmes de financement de la recherche							
Pays / Nom du programme	Financement du programme (2004–2005)	Pourcentage des coûts directs financés	Coûts de la prestation du programme (2004–2005)	Coûts directs de la recherche utilisés dans le calcul	Coûts indirects admissibles	Modèle de prestation	Description
(Australian Research Council, ARC)  Programme national de compétition pour les subventions  Programme de liaison — Infrastructure, équipement et installations				importantes	infrastructures de bibliothèque et d'information non immobilières frais d'adhésion, de secrétariat et de déplacement  Sont exclus : les coûts de fonctionnement, y compris les salaires du personnel d'enseignement et de recherche, de liaison, de relations avec la communauté et de recherche uniquement.	financement.  Financement minimum de 100 000 \$AU  Le financement est normalement d'un an, mais peut aller jusqu'à cinq ans.	indirects des projets de recherche. Le programme apporte un soutien financier pour les grandes installations et les pièces d'équipement importantes et pour les aspects non immobiliers des infrastructures de bibliothèque et d'information.  Les objectifs sont les suivants : encourager les établissements à mettre en place des dispositifs de collaboration entre eux, sur l'ensemble du secteur de l'enseignement supérieur et avec des organismes extérieurs au secteur, afin de développer l'infrastructure de recherche soutenir les initiatives de coopération à grande échelle faisant intervenir deux établissements ou plus, de façon à permettre le partage des installations coûteuses améliorer le soutien dans les domaines où la recherche est forte s'assurer que les chercheurs des secteurs dont le potentiel est reconnu disposent du soutien dont ils ont besoin pour développer leur secteur
<b>Nouvelle-Zélande</b>							
Fondation pour la recherche, les sciences et la technologie (Foundation for Research, Science & Technology, RS&T)  Sciences et technologie pour le bien public (Public Good Science & Technology, PGS&T)  Fonds de recherche	465 millions de \$NZ	inconnu	inconnu	inconnu	inconnu	Les investissements (généralement propositions de recherche) sont évalués, les améliorations sont négociées et font l'objet d'un appel d'offres si cela est approprié.  Les décisions concernant les investissements sont prises par le conseil de la fondation.	La fondation est une entité relevant de la Couronne, la PGS&T répond aux objectifs de la RS&T en matière d'innovation, d'économie, de société et d'environnement. Les portfolios de recherche font intervenir des partenariats avec le secteur privé, le gouvernement central ou local, les organismes maori et les autres communautés d'intérêt en Nouvelle-Zélande. La PGS&T comprend six catégories d'attribution : financement d'attribution non spécifique recherche pour l'industrie recherche pour les connaissances et le développement maori recherche en santé recherche sociale recherche environnementale  Le NERF investit dans la recherche fondamentale, avec

<b>Description des programmes de financement de la recherche</b>							
<b>Pays / Nom du programme</b>	<b>Financement du programme (2004–2005)</b>	<b>Pourcentage des coûts directs financés</b>	<b>Coûts de la prestation du programme (2004–2005)</b>	<b>Coûts directs de la recherche utilisés dans le calcul</b>	<b>Coûts indirects admissibles</b>	<b>Modèle de prestation</b>	<b>Description</b>
pour la nouvelle économie (New Economy Research Fund, NERF)						Les programmes de recherche sont financés pendant 3 à 6 ans.	un accent sur le développement des connaissances et des capacités de soutien du développement d'entreprises nouvelles et en émergence en Nouvelle-Écosse mettant l'accent sur la RS&T.

Description des programmes de financement de la recherche							
Pays / Nom du programme	Financement du programme (2004–2005)	Pourcentage des coûts directs financés	Coûts de la prestation du programme (2004–2005)	Coûts directs de la recherche utilisés dans le calcul	Coûts indirects admissibles	Modèle de prestation	Description
<b>États-Unis</b>							
Coûts « F&A » du gouvernement fédéral  US Government Office of Management and Budget  Circulaire concernant les principes pour les coûts pour les établissements éducatifs (n° A-21)	inconnu	47,5 % (moyenne nationale pour les établissements publics recherche sur campus) <sup>67</sup>  les taux varient pour les recherches hors campus, les autres activités parrainées, les essais cliniques, les subventions pour la formation, etc.	inconnu	n.d.	Installations : provisions pour amortissement et utilisation, intérêts des dettes associées à certains édifices, équipement et améliorations des immobilisations, dépenses de fonctionnement et d'entretien et dépenses de bibliothèque  Administration : administration générale et dépenses générales, administration des départements, administration de projets parrainés, administration et services aux étudiants et tous les autres types de dépenses non mentionnées spécifiquement dans une des sous-catégories de la catégorie « Installations » (y compris prestations réciproques d'autres sources)	Les coûts « F&A » (indirects) sont négociés avec chaque établissement et varient en fonction du ministère fédéral auquel la recherche est associée.	Cette circulaire établit les principes utilisés pour déterminer les coûts s'appliquant aux subventions, aux contrats et aux autres ententes avec les établissements éducatifs. Les principes portent sur la détermination des coûts et ne cherchent pas à définir les circonstances ou le niveau de participation des agences ou des établissements dans le financement de projets particuliers. Les principes sont conçus de façon à garantir que le gouvernement fédéral assume sa juste part dans le total des coûts, laquelle est déterminée conformément aux principes comptables généralement reconnus, sauf lorsque la loi impose des restrictions ou des interdictions.

<sup>67</sup> Site Web de l'Université de l'Iowa. Informations sur les coûts « F&A ». <http://research.uiowa.edu/dsp/main/?get=fandainfo> (29 juin 2005).